MÉMOIRE

HISTORIQUE ET POLITIQUE

Contenant la relation du Maſſacre des Catholiques de Niſmes les 13, 14, 15, & 16. Juin & les réfléxions ſur les cauſes qui l'ont amené.

Nota *Si cet écrit n'a pas paru plutôt, il faut en attribuer le retard à deux cauſes très-déterminantes. Obligé de fuir au loin, privé de Correſpondants que la captivité des uns, la crainte des autres, & l'extrême difficulté de faire parvenir des Lettres ſans qu'elles ſoient interceptées, m'ont enlevés ; ce n'eſt qu'après un long eſpace de temps que j'ai pu recueillir avec* certitude *les principaux faits qui ont ſuivi mon départ, & dont je n'ai été inſtruit d'abord que par la renommée.*

Pouvois-je d'ailleurs livrer tous les miens à la fureur de mes ennemis? ils étoient encore ſous le couteau des aſſaſſins!

ECHAPPÉ comme par miracle à la pourſuite & au fer d'une troupe de Brigands ne reſpirant que le carnage, & dévorés de la ſoif du ſang Catholique, j'avois dû m'attendre que le temps & mon éloignement calmeroient leur fureur. Mais ma retraite ſemble n'avoir fait qu'accroître leur rage perſécutrice. Ma tête eſt miſe ouvertement à prix par les Proteſtants de Niſmes; & dans l'accès de leur

frénéſie, oubliants les égards dûs au Souverain dans les Etats duquel je ſuis venu chercher un aſile, ils publient hautement qu'ils me feront enlever de Nice mort ou vif. Toutes les bouches de la calomnie ont répété mon nom; je ſuis cité à l'Aſſemblée Nationale comme un criminel; j'apprend en liſant le N°. 42. *de l'ami du Roi, &c.* qu'un député du Sénat regnant, mannequin choiſi par la ſecte Républicaine, *Mr. Voidel*, a oſé propoſer de décréter de me faire arrêter à Nice; & ſi cette motion ſingulière n'a pas été adoptée & ſuivie d'un Décret, peut-être celà tient-il à des raiſons de politique & de prudence que l'Aſſemblée Nationale ne s'eſt pas permiſe de franchir.

Quel eſt donc mon crime? j'ai ſigné avec la Majorité des Catholiques de la Ville de Niſmes deux délibérations tendantes à demander 1°. que la Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine, fut déclarée la Religion de l'Etat. 2°. que le pouvoir exécutif Suprême fut rendu au Roi.

C'eſt ſans doute aux yeux des Proteſtants de Niſmes un attentat qui crie vengeance, que d'avoir profeſſé ſi hautement mon reſpect & mon zèle pour la Religion Catholique, ma fidélité, & mon amour pour mon Roi. Attaché plus encore par conviction que par habitude à la Religion que je tiens de mes pères, à une Religion qui preſcrit, comme le devoir le plus ſacré, la ſoumiſſion à l'autorité légitime; précepte qui rend cette Religion Sainte infiniment plus chère; il n'en falloit pas davantage pour attirer ſur moi le courroux menaçant d'une ſecte dont tous les principes tendent à l'extinction de la Monarchie, & à l'établiſſement d'une République Univerſelle.

Mais aux yeux de l'Aſſemblée Nationale; d'une Aſſemblée qui s'eſt emparée, il eſt vrai, du pou-

voir exécutif d'une manière exclusive, mais qui a solemnellement décrété que, dans le droit, le pouvoir exécutif Suprême réside dans les mains du Roi; aux yeux d'une Assemblée qui, à la vérité, n'a pas voulu délibérer sur la motion qui tendoit à faire déclarer la Religion Catholique, la Religion de l'Etat, mais qui a annoncé que c'étoit par respect pour cette même Religion; aux yeux d'une Assemblée dont toutes les opérations portent, il faut en convenir, un coup mortel à la Religion Catholique, mais qui toujours par respect n'avoue certainement pas l'intention de la proscrire directement; suis-je donc un coupable qui mérite d'être poursuivi dans tous les coins de la terre.

Un pareil accord entre l'Assemblée Nationale & les Protestants annonceroit une connivence effrayante, & éclaireroit enfin la Nation sur leurs entreprises communes, ce seroit peut-être jeter un grand jour sur les causes & les progrès de la révolution actuelle, que d'approfondir cette matière; mais il ne faut pas anticiper.

Ne me reproche-t-on point d'autre crime?

Le treize Juin, la Ville de Nismes est livrée toute entière, non pas aux horreurs d'une guerre, mais à la rage des Brigands & des Assassins Plus de huit cent Catholiques périssent par le fer ou par le feu du parti Protestant, qui, de son côté, ne perd pas seulement vingt hommes: & les malheureux Catholiques attaqués au moment où ils étoient sans armes, & sans aucun moyen de défense, impitoyablement massacrés, sont accusés d'avoir été les Agresseurs, & d'avoir formé l'affreux complot d'exterminer tous les Protestants. Chef d'une Compagnie Catholique je suis dénoncé comme un des principaux Agents de la conjuration, doublement coupable sans doute d'avoir survécu à mes parents, amis & concitoyens.

Ici mon ame se souleve. Mon cœur encore saignant des atrocités dont j'ai été le malheureux témoin, & presque la victime, cherche à rappeller les restes de sa premiere énergie. Ajouter la calomnie & l'insulte aux plus coupables assassinats, c'est le comble de la barbarie; & ma plume ne peut se refuser à déchirer le voile sombre qui couvre tant de forfaits. Ah! Si les horreurs du 13. Juin n'avoient été dirigées que contre moi & les miens, si ma patrie devoit acheter à ce prix le bonheur & la tranquillité, je n'irois pas remuer les cendres de tant de victimes innocentes; mais l'esprit destructeur qui m'a poursuivi, poursuit encore tous les Catholiques; mais il veut faire de *Nismes* une République, & l'assujettir à sa domination; mais..... il importe à mes Concitoyens, *il* importe à la France entière que ce plan soit dévoilé, il importe de convaincre tous les amis de la Monarchie, que c'est pour l'exécution de ce projet, & d'un plus grand encore..... que le massacre des Catholiques de Nismes avoit été prémédité.

C'est ici que j'ai vraiment besoin de m'armer de toute ma raison, & d'invoquer le calme de la réfléxion, pour décrire simplement & sans amertume le détail des Scenes arrivées à Nismes le 13. Juin & jours suivants. Toutes les Brochures des Protestants publient que les Catholiques ont été les Agresseurs. Le récit des faits prouvera quel est le parti qui a provoqué.

FAITS.

LE Dimanche treize Juin, sur les sept heures du soir, un Légionnaire Catholique porta dit-on, un billet aux Dragons Protestants casernés dans l'Evêché, pour leur signifier que s'ils continuoient

à en faire un Corps de garde, on iroit les en chaſſer. Sur le champ le Légionnaire eſt arrêté. Cet événement ſembloit ne devoir pas entraîner avec lui beaucoup de ſuites; mais il entroit dans le plan de donner à cette affaire tout l'éclat poſſible. La nouvelle en eſt bientôt répandue dans toute la Cité, & quelques Légionnaires Catholiques, ſans réfléchir ſi le porteur du billet agiſſoit de concert ou non avec les Dragons Proteſtants, & ne ſoupçonnants aucun piége, s'attroupent devant l'Evêché, & réclament l'élargiſſement du Priſonnier, ce priſonnier exiſtoit-il réellement? ou n'a-t-il fait que paroître pour être élargi ſur le champ? ces points ſeroient difficiles à éclaircir; mais un fait avéré, c'eſt que de ce moment il n'a plus été queſtion de lui.

Jamais étincelle ne produiſit plus ſûrement, & avec plus de vivacité un embraſement général. Pour toute réponſe les Dragons & la Compagnie N°. 1. toute Proteſtante, & qui étoit de garde ce jour-là, font feu ſur les Légionnaires Catholiques *qui étoient venus ſans armes*; pluſieurs ſont bleſſés, & ſept d'entre eux ſont étendus mort. Vne décharge auſſi bruſque fut ſuivie de l'effet qu'on ſe promettoit. On court aux armes. Les Catholiques ſaiſiſſent ce qu'ils peuvent trouver ſous leurs mains. Pluſieurs combats s'engagent dans la Ville. Partout les Proteſtants ont l'avantage; ils étoient armés de toutes pièces, & paroiſſoient n'avoir attendu que le ſignal. Les Catholiques pris au dépourvu, l'étoient fort mal, ou ne l'étoient pas. (1)

Cependant pluſieurs Dragons & Volontaires Proteſtants ſe portent à l'Hôtel de Ville; ils y entrent comme des furieux, trouvent l'Abbé de Belmont

---

(1) La raiſon en ſera donnée ci-après au premier paragraphe des réfléxions.

Officier Municipal, lui crient qu'il faut déployer le Drapeau rouge, s'en emparent de force, le lui mettent entre les mains, & quelques représentations qu'il puisse faire, le font marcher dans la Ville sous peine de perdre la vie. Ce n'étoit que confusion, & le sang couloit de tous côtés.

J'écrivis alors aux Officiers Municipaux pour les engager à requérir le Major de recevoir dans la Citadelle deux cent Citoyens sûrs & honnêtes. Je leur faisois envisager que c'étoit un moyen propre à en imposer aux Protestants, & que s'il n'étoit pas suffisant pour les arrêter, du moins il en résulteroit l'avantage de donner une retraite aux personnes hors d'état de combattre, & d'armer un grand nombre de Légionnaires Catholiques. Deux de mes Légionnaires coururent vainement à l'Hôtel de Ville, & chez plusieurs Officiers Municipaux pour remettre ma Lettre; toutes les portes étoient fermées, & personne ne voulut ouvrir. La nuit enfin suspend la fureur des Calvinistes, mais c'étoit pour la rendre le lendemain plus active.

Loin de se livrer au répos, les Légionnaires Protestants, & les Citoyens non Légionnaires du même parti, s'emparent des principales rues de la Ville, tandis que les Dragons avec trois Compagnies vont camper sur l'Esplanade. Ainsi disposés ils tombent à la pointe du jour sur les Catholiques qui sortoient pour aller prendre l'ordre chez leurs Capitaines, & pour s'armer. Plusieurs sont massacrés; le grand nombre est obligé de rentrer. Vers trois heures du matin arrive un renfort de plus de six mille Protestants des Cévennes, de la Vaunage & de Gardonenque. Ils se réunissent à l'Esplanade avec les Protestants de Nismes qui y étoient campés. C'est alors qu'un véritable cri de guerre ce fit entendre. Non jamais ne s'effacera de

ma mémoire ce jour horrible où la Ville de Nismes offrant le triste spectacle d'une Ville prise d'assaut, à vû renouveller dans son sein des Scenes dignes des siécles de barbarie, ou plutôt nous a rappellé au souvenir plus récent & douloureux de la trop fameuse *Michelade*. Les trahisons, le pillage, les assassinats les plus vils, les forfaits les plus noirs, rien n'étoit assez atroce pour servir la fureur des Protestants. On éprouve un saisissement involontaire, & la nature frémit, en songeant qu'un tel acharnement peut exister entre des Concitoyens.

Un des premiers actes de férocité fut exercé contre le Couvent des Capucins qui donne sur l'Esplanade. Qu'aviez-vous fait pieux Cenobites, pour attirer sur vous la colère de vos concitoyens? Vous professiez une religion sainte, & vous possédiez quelques biens que vous teniez de la charité des fidéles, foible échange des services que vous leur aviez rendus. La haîne de votre religion, & l'ardeur pour le pillage animent contre vous les Protestants. Ils entrent dans l'Eglise, cherchent de tous côtés des victimes. Après avoir profané le Tabernacle, pillé les ornements & les vases sacrés, ces tigres se répandent dans l'asile des serviteurs de Dieu, & immolent cinq victimes à leur fureur. Les autres Religieux échappent au carnage par la fuite. Si la barbarie des Protestants s'exerçoit ainsi sur des êtres qui n'apportoient aucune défénse, (2) à quels excès ne dut-elle pas se livrer contre ceux qui défendirent plus cherement leur vie! Ils

(2) Des folliculaires vendus ont publié que les Protestants ne s'étoient portés au Couvent des Capucins que parce qu'on avoit tiré sur eux des coups de fusils des fenêtres des ces Religieux. Voyez les réfléxion du paragraphe I.

parcourent tous les quartiers de la Cité; mais les Compagnies Catholiques des Bourgades, commandées par mon frère & mon cousin s'emparerent de la place de St. Charles pour empêcher les Protestants d'aller à la Citadelle. Sur ces entrefaites les Catholiques des villages de la Baulieue, & ceux des lieux circonvoisins, instruits par le bruit de la mousqueterie, & par l'effroi public, de ce qui se passoit dans Nismes, arriverent en grand nombre.

Les Protestants effrayerent les premiers, en leur annonçant qu'il étoit venu plus de quarante mille hommes de la Vaunage, & de la Gardonenque; aussi mal armés qu'ils l'étoient, on leur persuada aisément qu'ils ne pouvoient rien faire de mieux que de s'en retourner chez eux. Les seconds furent également déterminés soit par le même motif, soit sur ce qu'on leur dit que le Clergé & le Parlement étoient causes de l'insurrection, & que les Aristocrates Nimois avoient voulu égorger tous les amis de la Constitution.

Ces faux bruits répandus dans les environs, semblables à ceux avec lesquels on échauffe les esprits dans tout le Royaume, pour faire commettre & légitimer les meurtres & les incendies, persuaderent les Catholiques de bonne foi, & priverent ceux de Nismes des secours qu'ils auroient pû recevoir. En même temps dans la Ville les Protestants tuoient tous les Catholiques qu'ils rencontroient sur leurs pas; plusieurs furent pendus par les Compagnies campées sur l'Esplanade. Je vis alors qu'il ne falloit plus compter sur aucun secours étranger, & que notre courage devoit seul suppléer à ce qui nous manquoit. Forcés de nous défendre avec nos propres forces contre tous les Protestants & les brigands réunis, nous nous em-

parames avec cent vingt hommes environ des tours du château. Nous commandions par ce moyen presque depuis l'Esplanade jusques sur la place des casernes, & quoique nous n'eussions pas soixante bons fusils, les Protestants n'osérent pas nous attaquer. Sept à huit cents d'entr'eux chargés d'aller attaquer les Compagnies des Bourgades campées sur la place St. Charles, & de se rendre à la Citadelle, parvenus devant les casernes furent assaillis vigoureusement par quarante seulement des notres, & obligés de se replier sur un des quartiers des casernes. Ces lâches alors firent feu des fenêtres des casernes sur les passants, & sur une des tours du château : tandis que ceux qui étoient restés sur l'Esplanade tiroient sur la tour située derrière ma maison.

Les postes que j'ocupois avec les Catholiques nous mettoient au moins pour quelques temps en état de défense, malgré les pièces d'artillerie qui venoient d'être livrées aux Protestants par les soldats du Régiment de Guyenne, & dont les bouches meurtrieres furent aussi-tôt tournées contre les malheureux Catholiques. Mais les Protestants avoient compté sur un massacre, & non sur un combat. Ils avoient cru nous égorger en nous surprenant, mais à la vue du danger nous avions senti nos forces se ranimer; il falloit nous les ôter, on ne pouvoit y parvenir qu'en nous trompant.

Un Officier des Grénadiers du Régiment de Guyenne sur les trois heures du soir s'approcha d'une des tours avec un drapeau blanc pour proposer la paix. Brave Officier, vous serviez, sans le savoir, d'instrument à la trahison; la loyauté peut-elle croire à la perfidie? Hommage soit rendu au corps de MM. les Officiers du Régiment de Guyenne. Jamais ils ne s'écarterent des loix de

l'honneur. Heureuſe la ville de Niſmes, ſi l'on n'étoit pas parvenu à corrompre les ſoldats, & à éteindre dans leur ame la confiance qu'ils devoient avoir en leurs dignes chefs.

Sur le champ j'écrivis à cet Officier, avec prière de communiquer ma lettre aux Officiers Commandants les Légionnaires campés à l'Eſplanade. Je leur témoignois que, quoique révoltés de la conduite odieuſe des Proteſtants, & des aſſaſſinats qu'ils avoient commis, les Catholiques pour donner une nouvelle preuve de leur amour pour la paix, oublioient le paſſé, & acceptoient les propoſitions qui avoient été faites. Ma lettre fut remiſe par un enfant aux Officiers Proteſtants. Cet enfant fut maltraîté, & conduit à l'Aſſemblée Electorale, enſuite à l'Hôtel de Ville, ou on vouloit le mettre en priſon. Environ une heure après, le trompette de la ville vint me prier de la part des Officiers Municipaux & des députés de l'Aſſemblée Electorale, de me rendre dans la rue du collège, pour mettre fin aux hoſtilités. Je me rendis avec Mr. Deſcombiés au lieu indiqué, & là le Sieur *Chabaud de la Tour*, portant le drapeau blanc, aſſiſté de trois membres de l'Aſſemblée Electorale, & de quatre Officiers Municipaux, nous dit que l'Aſſemblée Electorale & la Municipalité nous invitoient à prendre des voies de pacification. Nous répondîmes qu'on devoit avoir jugé de nos ſentiments par la lettre adreſſée aux Légionnaires campés à l'Eſplanade; mais que la première condition à exiger, étoit la retraite des Proteſtants étrangers qui étoient venus dans Niſmes pour égorger les Catholiques. Après quelques pour-parlers, il fut convenu *que les hoſtilités ceſſeroient de part & d'autre, que tous les Légionnaires mettroient bas les armes, qu'elles ſeroient miſes entre les mains de l'Aſſemblée Electorale;*

que les membres des deux partis seroient mis sous la sauve garde de la loi, de l'Assemblée Electorale & de la Municipalité, & que le Régiment de Guyenne veilleroit seul à la sûreté publique.

Ces conditions furent arrêtées en présence de plusieurs personnes des deux partis; les Commissaires se rendirent pour lors aux casernes pour faire cesser le feu des Protestants; nous défendimes de notre côté de tirer davantage, & ceux de nos Légionnaires présents aux clauses de l'accord annoncerent la paix aux autres. Le grand nombre se retira dans la persuasion qu'elle étoit sincère. Quelques instants après les mêmes Commissaires vinrent nous dire que tout étoit convenu, & qu'il n'y auroit plus d'hostilités.

Avant les premières propositions, les Protestants avoient fait sortir plusieurs canons des casernes, ils en avoient tiré des coups à boulets & à mitraille tant contre les tours du château, que contre ma maison. Dans la seconde entrevue le canon fut tiré plusieurs fois. Nous en témoignames notre surprise aux Commissaires qui, pour justifier les Protestants, répondirent que c'étoit vraisemblablement à poudre, & deux d'entr'eux retournerent aux casernes. Ceux qui étoient resté nous presserent Mr. *Descombiés* & moi de nous rendre à l'Assemblée Electorale pour lui annoncer que tout étoit en paix, & que les deux partis sur son invitation, avoient mis bas les armes. Je leur demandai la permission de rentrer chez moi pour m'habiller. Deux m'accompagnerent avec Mr. Descombiés jusques sur le seuil de ma porte.

Jusqu'à présent j'ai parlé des faits dont j'étois témoin. Je vais parler de ceux dont j'ai été victime. Ils me sont tous personnels. C'est avec peine que je fixe sur moi l'attention publique au milieu

d'un maſſacre général ; mais à compter de l'inſtant où je ſuis entré dans ma maiſon, je n'ai plus eu aucune connoiſſance poſitive de ce qui ſe paſſoit dans la Ville. Au reſte l'acharnement avec lequel j'ai été attaqué, caractériſe trop bien l'intention de nos ennemis.

La paix étoit faite : les conditions étoient convenues, les paroles données. Il eſt des atrocités qu'on a peine à croire, même après les avoir éprouvées, comment les ſoupçonner auparavant. Celle qu'on va voir eſt de ce nombre ; & au milieu de mes malheurs, c'eſt au moins une conſolation que rien ne peut m'ôter, de pouvoir me dire à moi même que je n'avois au fond de mon cœur que des idées de concorde & de paix, lorſque la plus noire perfidie me força de ne plus ſonger qu'à ma défenſe.

J'arrive dans mon appartement. Les coups de canon redoublent. Un enfant m'apporte un boulet qui venoit de frapper le mur de façade de ma maiſon.

Je regarde par ma fenêtre ſi Mr. *Deſcombiés* & les Commiſſaires étoient encore ſur la porte. Je ne vois point de Commiſſaires pacificateurs ; mais au haut de la rue je vois des Proteſtants armés qui crient en m'appercevant, *feu, feu, ſur le pouf rouge*. (c'étoit la marque diſtinctive des Catholiques) dans le même inſtant mon frère vient m'avertir que les Proteſtants ſortis des caſernes, s'emparoient du mur de la Ville & tiroient directement ſur ma maiſon. La noirceur d'un tel complot m'indigne, mais ne m'abat point. Je ne doute plus que les démarches des Commiſſaires n'aient été imaginées par l'Aſſemblée Electorale, pour ſe défaire de moi, de mes proches, & de tous les Légionnaires Catholiques qu'on étoit ainſi parvenu à diſ-

perſer ſur la foi d'une paix ſimulée. J'exhorte ceux qui m'entourent à vendre chèrement leur vie. La moitié ſe place du côté des Remparts ; & l'autre moitié du côté de la Ville. Mais le canon eſt tiré plus fréquement que jamais : les coups de fuſils qui partent à chaque inſtant d'une tour qui domine ma maiſon répandent l'allarme parmi les miens. Ils abandonnent leurs poſtes, & l'eſpoir de ſe ſauver les porte à paſſer ſur les toits. Je reſte ſeul avec mon frère & deux Légionnaires pour réſiſter à cinq où ſix cents aſſaillants. Il m'étoit impoſſible de défendre l'entrée de ma maiſon. Mon frère étoit bleſſé à la cuiſſe. Nous gagnons le haut d'un petit eſcalier pour nous battre avec plus d'avantage. Un des deux Légionnaires nous dit qu'il y a un moyen de retraîte par les toits, & s'empreſſe d'y monter. Hors d'état de faire une plus longue réſiſtance, je me détermine à ce dernier parti, & je parviens d'un toit à l'autre dans une ſalle du Collège.

Je me croyois ſuivi de mon frère, & du brave *Langlois* Caporal de ma Compagnie. Le feu continuel qui partoit de la tour voiſine ne permettoit pas de les attendre ſur les toits. Se ſont-ils ſauvés ? ſont-ils morts en voulant s'échapper ? je ſuis parti dans cette incertitude. Pour leur ſûreté même je n'oſai chercher a m'en éclaircir, & je n'emportois avec moi que la douceur d'en douter. (3)

Ma maiſon enfoncée, l'ardeur du pillage éteignit dans mes bourreaux la ſoif de mon ſang. Ils ne s'apperçurent pas d'abord de ma fuite. Tout ce que je poſſédois à été la proie de cette horde de ſauvages. Mon mobilier, mes papiers, plus de quatre

(3) Je n'ai pas joui long-temps de cette douceur, & après mon départ la première nouvelle que j'ai reçu à été celle de la mort de mon frère, les barbares ! ils l'ont aſſaſſiné.

mille reconnoiſſances féodales, les livres où Etats des arrerages très-conſidérables qui m'étoient dûs, vingt cinq mille livres en argent, douze mille livres en billets, rien n'a été épargné.

Lorſque leur avidité fut aſſouvie, leur cruauté réprit ſes premiers droits. Furieux de ne me point trouver parmi ces morts, ils entrent dans le Collège, tuent trois Légionnaires qu'ils rencontrent, enfoncent les portes & les fenêtres, me cherchent, m'appellent avec des cris menaçants, & paſſent vingt fois près de ma retraite ſans s'en douter.

Cependant le Soleil s'étoit laſſé d'éclairer tant de crimes, & ces monſtres n'étoient pas encore las de les commettre. Enfin vers minuit j'entrevis la poſſibilité de fuir la triſte patrie que je ne pouvois plus défendre. Les longs détails des dangers auxquels j'ai échappé, ne doivent point trouver place dans ce mémoire; il doit contenir l'hiſtoire des forfaits des Proteſtants, & non celle de mes malheurs. Mais eſt-il une ame ſenſible qui ne partage l'horreur de ma ſituation au moment de ma fuite.

Je traverſai une grande partie de la Ville ſans être apperçû, à la faveur des épaiſſes ténébres qui m'envélopoient. La laſſitude s'étoit emparée de tous les aſſaſſins. Un morne ſilence regnoit, au lieu des cris rédoublez de la fureur, & rendoit la nuit plus horrible, lorſque tout-à-coup mon oreille fut frappée par les foibles gémiſſements de quelques Corps expirants. Ma raiſon alors ſe troubla. Qu'êtes-vous devenus, mon père, mes frères & tous les miens? les barbares ſe feront vengés ſur eux de ma fuite.

Mânes de mon père, & de tout ce que j'ai de plus cher, ſuis-je réduit à vous invoquer? je les appelle à voix baſſe, je tremble que quelque mourant ne me réponde. Vingt fois je ſuis tenté de revenir ſur mes pas, & de m'offrir aux coups de

ces tigres altérés de ſang, ſi je ſuis le ſeul épargné de ma famille. Sans doute le Ciel protégeoit ma deſtinée. Je marchois ſans ſavoir où j'allois; au milieu du trouble & des ſenſations confuſes qui me déchiroient, jé me trouvai hors la Ville je gagne le premier village, & là je rencontre un ami échappé comme moi aux coups des meurtriers. Sa préſence me rappelle à moi; mon cœur avait beſoin de s'épancher, je veux lui parler de lui; je ne lui parlai que de ma famille. Il ne pût m'en donner aucunes nouvelles. La crainte d'être ſurpris nous força bientôt de nous ſéparer. Enfin dénué de tout, errant par des routes détournées, accablé de fatigues, j'ai mis le pied ſur une terre étrangère, & j'ai trouvé aſile dans les Etats d'un Souverain aux glorieux titres du quel les François ajouteront celui de Protecteur des infortunés.

Là parmi les menſonges les plus contradictoires répandus avec profuſion par des écrivains ſoudoyez, j'ai appris que le maſſacre avoit recommencé le Mardi & Mercredi après mon départ; que les Catholiques déſarmés avoient été attaqués dans leurs maiſons, qu'un grand nombre y avoit été tué, que d'autres étoient traînés dans les rues, & au moment où on paroiſſoit leur accorder la vie, qu'ils étoient criblés en ſe retirant de coups de fuſils.

Là j'ai appris que dans ces jours déſaſtreux il avoit péri plus de huit cent de mes Amis, de mes parents & de mes Concitoyens; qu'il n'eſt preſque point de maiſons Catholiques dans Niſmes où l'on ne trouve une veuve, où des orphelins, & que cette Ville offre par-tout l'appareil du deuil & le ſpectacle de la misère la plus affreuſe.

Là, j'ai appris que les Proteſtants avoient pourſuivi leurs victimes, même après leur mort; & que le ſang couloit encore, lorſqu'ils faiſoient

annoncer qu'ils avoient été attaqués par les Catholiques.

Là j'ai appris que le dix-sept Juin, un Amistie avoit été publiée par l'Assemblée Electorale, qu'on avoit seulement excepté les prétendus chefs de la conjuration, & que les Citoyens que la première terreur avoit éloignés, & qui sont revenus sur la foi de cette publication, ont été emprisonnés, & livrez à toute la rigueur d'une instruction criminelle.

Là, enfin j'ai appris que mon père & ma mère & un de mes frères étoient encore en vie, mais qu'ils gémissoient détenus dans les fers. Grand DIEU ! veillez sur leurs jours ! O mes Concitoyens ! je les mets sous vôtre protection, sous celle des Loix. Leur âge, leurs vertus vous les rendent sacrés, ils n'ont eu d'autre part active à tout ce désastre que la douleur qui les déchiroit. Souffrirez-vous que la rage des Protestants contre moi s'assouvisse sur les miens ? mon sang est il nécessaire ? faut-il que je fasse le sacrifice de ma vie pour prolonger leurs jours ? parlez : mais avant de me livrer aux coups de mes bourreaux ; je me hâte de dévélopper des grandes vérités.

Trois Paragraphes vont être consacrés à prouver

1°. Que la journée du treize Juin étoit fixée par les Protestants pour le massacre des Catholiques de Nismes.

2°. Que ce massacre a été prémédité pour affoir les fondements de leur République.

3°. Que les Protestants ont été excités à ce massacre par l'Assemblée Nationale, pour accélérer dans tout le Royaume l'établissement des Républiques fédératives.

Le temps est arrivé, ou les ressorts les plus cachés doivent paroître au grand jour, une Politique ténébreuse mine sourdement les fondements de l'Etat ;
il

il faut l'environner d'un faiſceau de lumières. La Patrie eſt en danger ; que dis-je ? elle court vers l'abyme qui eſt prêt à l'englotir, tout Citoyen doit s'armer de tout ſon courage pour l'arrêter, ou, ſi ſes efforts ſont trop tardifs, s'y précipiter avec elle.

PARAGRAPHE PREMIER.

La journée du treize Juin étoit fixée par les Proteſtants pour le maſſacre des Catholiques de Niſmes.

QUel dégoût à ſurmonter, que celui de fixer de nouveau mes regards ſur le tableau de l'horrible maſſacre de mes Concitoyens ! il m'a fallu faire de grands efforts ſur moi-même. Mais en le deſſinant, je m'étois impoſé la loi ſévére d'écarter la foule des réfléxions que chaque trait faiſoit naître.

C'eſt un art familier & utile à l'erreur & au menſonge, que celui de répandre dans un récit une agréable confuſion, en mêlant les faits & les raiſonnements. Cette manière donne beaucoup plus de grace & de vie à la narration, elle en redouble l'intérêt ; mais elle a le ſingulier avantage de partager l'attention.

Dans la chaleur d'une deſcription, à côté d'un fait faux, on gliſſe une penſée heureuſe & juſte ; le lecteur ne s'appeſantit plus ſur le fait, il s'attache à la réfléxion qui l'accompagne. Elle eſt ſaillante, elle plait ; la forme emporte le fond & le poiſon eſt avalé, ſans qu'on s'en doute.

Mais la vérité dédaigne des petits moyens employés par l'artifice, & avant de chercher à plaire, elle s'attache à convaincre.

J'ai décrit une ſuite de faits clairs & précis, dont l'eſprit le plus ſceptique ne ſauroit révoquer en doute l'authenticité. J'atteſte ce que j'ai vû, j'en

ai été le malheureux témoin ; j'en appelle à tous mes Concitoyens, à vous surtout, victimes innocentes, qui auriez pû joindre votre nom au mien, & qui êtes à-présent détenues dans les fers, ou mises en fuite ! je vous demande ou plutôt, la vérité réclame votre témoignage. Cet accord parfait entre des malheureux, dépouillés, persécutés, séparés les uns des autres, n'ayant pû même conserver aucune de ces relations qui restent à l'infortune, est l'argument moral le plus irrésistible.

Ces faits crient contre les Protestants, & les condamnent. Un examen approfondi des principaux traits dévéloppera leur odieuse conduite dans tout son jour. Un prétendu Billet est apporté par un Légionnaire Catholique aux Dragons Protestants; ce Légionnaire est arrêté : & voilà la guerre allumée. Par quel inconcevable prodige un si grand effet prend-il sa source dans une si petite cause. Ce n'étoit absolument qu'un prétexte ; mais l'Assemblée Electorale étoit réunie dans Nismes; mais on avoit réussi a composer le département de Protestants ou de leurs affidés ; mais il étoit indispensable de former le district de la même manière ; mais l'opération ne pouvoit se consommer que par la terreur, & une Scene sanglante ; voilà la cause terrible, & véritable d'un effet si désastreux. Cette cause mystérieuse sera révelée clairement dans ces Paragraphe & dans le suivant.

La nouvelle de l'emprisonnement d'un Légionnaire est répandue avec affectation dans la Ville. On excite les Catholiques à venir au secours d'un de leurs camarades. Ce prisonnier existoit-il réellement ? étoit-il envoyé par les Catholiques ? ces vérifications étoient importantes à faire. Pourquoi n'a-t-on plus entendu parler de lui ? s'il à existé, pourquoi a-t-il été élargi sur le champ ? pourquoi

perſonne n'a-t-il pû le connoître ? c'étoit un piege tendu : par qui avoit-il été préparé ? ſi c'eut été le ſignal convenu entre les Catholiques, des Légionnaires ſe ſeroient-ils préſentés ſans armes contre des Dragons bien armés, & la Compagnie de garde Proteſtante, pour obtenir de force l'élargiſſement d'un priſonnier? (4) la prompte décharge de mouſqueterie faite par les Dragons Proteſtants annonce indubitablement qu'ils avoient reçu des inſtructions, & que l'ordre leur avoit été donné de ne pas laiſſer échapper une occaſion ſi favorable.

A peine cet acte d'hoſtilité eſt-il commencé, que les Religionnaires ſe répandent dans la Ville armés de toutes pièces, & attaquent les Catholiques. Ces derniers réduits à ſe défendre, courent aux armes. Pluſieurs combats s'engagent. Partout les Proteſtants triomphent. Quelle divinité ſe déclaroit ſi conſtamment pour eux ? ils n'avoient attendu que le ſignal, toutes leurs armes étoient prêtes, les Catholiques ſurpris étoient mal armés, ou ne l'étoient pas.

C'eſt en vérité une étrange manière de former une conjuration pour maſſacrer les Proteſtants, que de ne ſe munir d'armes d'aucune eſpèce, & de laiſſer ceux-ci faire tous leurs préparatifs pour ſe livrer aux plus grands excès. D'abord les Proteſtants réunirent tous leurs efforts pour faire convoquer l'Aſſemblée Electorale à Alais ou à Beaucaire ; là ils ſe flattoient de pouvoir forcer impunément les ſuffrages des Electeurs de Niſmes ; mais après beaucoup de tentatives inutiles, ils ne s'occuperent plus qu'à ſe rendre maîtres de la Ville, au premier moment qu'ils jugeroient néceſſaire

(4) C'eſt une circonſtance rémarquable : on avoit choiſi le jour ou la garde de la Ville étoit confiée à la Compagnie N°. 1. qui eſt toute Proteſtante.

pour l'exécution de leur projet. A' cet effet ils firent un Camp à Boiffieres, Village de la Vaunage, & nommerent le Sieur Bonnafoux de Calviffon Généraliffime des troupes de ce Camp, qui devoient, difoient-ils, protéger l'Affemblée Electorale.

Que fait la Municipalité de Nifmes? au lieu de s'empreffer, à la vue de ces préparatifs hoftiles, d'armer les Compagnies Catholiques, elle fe contente de publier le 31. Mai, une proclamation pour interdire à ces troupes Proteftantes l'entrée du territoire de Nifmes; *& pour empêcher qu'on puiffe dire que les Citoyens de Nifmes ont provoqué la venue des gens armés du Camp de Boiffieres & des Cantonnements ; le Corps Municipal fait très-expreffes défenfes à tous les Citoyens, quels qu'ils puiffent être, autres que ceux réquis pour les patrouilles ordinaires, de paroître en armes dans aucun endroit de la Ville, ni du territoire de la Municipalité de Nifmes.*

Malgré ces défenfes les Dragons parcouroient en armes toute la Ville, fous prétexte qu'ils étoient de garde, tandis qu'il ne devoit y avoir qu'une efcouade par jour. Les Officiers & Légionnaires Proteftants en agiffoient de même. (5) les Catho-

(5) Le Sr. Jourdan Aide Major Proteftant fut arrêté, peu de jours avant le maffacre, fur le Cours parce qu'il étoit armé, & conduit à l'Hôtel de Ville par des Catholiques. La houdés l'aîné un des chefs du Club, & celui qui avoit le plus contribué a corrompre les Bas-Officiers de Guyenne fut auffi arrêté pour le même objet. Jamais aucun des Légionnaires Catholiques n'a été furpris en contravention. Un de mes coufins, Capitaine de la Compagnie N°. 40. fut bleffé à la cuiffe au moment de l'infurrection, & dans le temps qu'il couroit chez lui pour s'armer avec fes Légionnaires. L'Affemblée Electorale défefpérée de ce qu'il a échappé au maffacre a eu le crédit de le faire décréter comme un des chefs de la prétendue conjuration & a livré fa maifon au pillage. Celle de mon frère aîne a auffi entièrement été dévaftée.

liques feuls obéirent ponctuellement aux ordres de la Municipalité, & par là les premiers fe trouverent les maîtres.

C'eft ainfi que les prétendus conjurés Catholiques fe livroient au fommeil de la fécurité, tandis que les Calviniftes, conftants à fuivre leur plan, fe préparoient en filence pour le jour de l'exécution. C'eft ainfi que les Citoyens & Légionnaires Catholiques étoient tous fans armes le treize Juin, lorfque les Dragons firent feu; & dans le même inftant, toutes les Compagnies Proteftantes prévenues du fignal parcoururent en bon ordre toute la Ville, & fe camperent quelques-unes à l'Efplanade avec plufieurs détachements du Régiment de Guyenne. Nulle part on ne vit ce foir là, même après l'attaque, un Corps de vingt Catholiques armés. Je le demande, eft-ce ainfi que les Catholiques fe préparoient a maffacrer les Proteftants?

Cependant les Dragons fe portent à l'Hôtel de Ville, & forcent l'Abbé de Belmont Officier Municipal de déployer le Drapeau Rouge, & de le promener dans la Ville. Arrivés à la porte de la Couronne, ils trouvent une Compagnie du Régiment de Guyenne fous les armes; & l'engagent a les fuivre. L'Officier qui les commandoit répond qu'il ne marchera que fur la réquifition de la Municipalité; & l'Abbé de Belmont accablé d'injures, intimidé par des geftes menaçants, & même maltraité, fe voit forcé de faire une réquifition d'abord verbale, enfuite par écrit. Peu s'en fallut qu'il ne payat de fa tête la faute de ne s'être pas trouvé fur lui de l'encre & du papier. Ils paffent ainfi la porte de la Couronne, renforcés de la Compagnie de Guyenne. Douze ou quinze Volontaires Catholiques fe préfentent à leur rencontre, le combat s'engage; les Soldats de Guyenne au lieu de

chercher à faire mettre bas les armes de part & d'autre, joints aux Proteſtants font feu ſur les Catholiques. Mais on n'étoit pas encore a portée de ſe faire du mal. L'Abbé de Belmont eſt alors ſommé d'aller au-devant des douze ou quinze Volontaires malgré les coups de fuſils que l'on tiroit, & de les haranguer. Il héſite; mais les menaces, les mauvais traîtements des Proteſtants & Soldats du Régiment de Guyenne, ſuivis d'un coup de croſſe de fuſil qu'il reçoit entre les deux épaules, & qui lui fait rendre le ſang en torrent par la bouche, le détermine à obéir; & il employe toute ſon éloquence a diſperſer les Volontaires Catholiques. Ce qui réuſſit.

Ainſi tous moyens ſont bons. Pour paroître légitimer la révolte, on ſe ſaiſit d'un Officier Municipal, qu'on force de déployer le Drapeau Rouge; ſous cette égide on ſe livre à tous les excès; & lorſqu'on trouve de la réſiſtance, & qu'on ne peut égorger tous les Catholiques, ſans courir ſoi-même quelques dangers, on employe la Municipalité comme médiatrice. Ce ſyſtême a été ſuivi juſqu'à la fin du maſſacre.

Avec le jour ſembloit devoir finir le déſordre; mais la journée du treize Juin n'étoit que le prélude des Scenes ſanglantes que méditoient les Proteſtants. Toute la nuit eſt conſacrée à leurs préparatifs meurtriers. Tandis que les Catholiques croyoient n'avoir plus qu'à ſe livrer au répos, les Dragons & Compagnies Proteſtantes faiſoient leurs principales diſpoſitions dans la Ville, lorſqu'à la pointe du jour ils reçoivent un renfort de plus de ſix mille Proteſtants des *Cevennes*, de la *Vaunage*; & de la *Gardonenque*. (Il eſt prouvé qu'il en eſt venu de douze à quinze lieues.) Les hoſtilités n'avoient commencé que la veille a ſept heures

du ſoir, on n'avoit pû dans un ſi court intervalle avoir le temps d'avertir ces troupes Auxiliaires; elles avoient donc leurs inſtructions d'avance.

En effet quelques jours avant ce maſſacre, je fus inſtruit que *Viſſieres*, *Bertrand de la Coquille*, & cinq a ſix autres Proteſtants étoient partis armés pour aller parcourir les environs de Niſmes. Je fus également averti que le Sieur *Vincent* Miniſtre Proteſtant montoit à cheval tous les matins à trois ou quatre heures, ne revenoit qu'à la nuit, & ne deſcendoit jamais devant ſa porte, de crainte de faire ſoupçonner la cauſe de ſes courſes journalieres. Je crus d'abord que les premiers fuyoient, craignant les ſuites des coups de piſtolets qu'ils avoient tirés le trois Mai ſur les Officiers Municipaux; & que le ſecond agiſſoit ſimplement pour s'aſſurer des ſuffrages des Electeurs, tant pour la formation du département que pour celle du diſtrict. Mais nul doute que ces divers Emiſſaires n'aient été donner le mot de l'ordre dans les environs de Niſmes & dans les Cevennes.

L'anecdote ſuivante vient à l'appui de cette aſſertion. Le Dimanche au ſoir, après les premières attaques, j'envoyai deux exprès à Mr. *de Bouzol* Commandant de la Province de Languedoc, pour lui porter une lettre de Mr. *Deſcombiés* Notable. Dans cette lettre il réclamoit le ſecours du Régiment du Roi Dragons, (6) & comme la Muni-

---

(6) On a voulu attaquer le patriotiſme du Régiment du Roi Dragons, ainſi que celui du Commandant de la Province, parce que des Catholiques égorgés, ſans pouvoir ſe défendre, avoient réclamé leur aſſiſtance. Eſt-il étonnant que le Régiment du Roi Dragons ait été appellé ? il falloit un ſecours prompt. Ce Régiment étoit de toutes les troupes du Roi établies dans le Commandement du Languedoc, le plus près de la Ville de Niſmes;

cipalité étoit dispersée, Mr. *Descombiés* s'engageoit envers Mr. *de Bouzol* de faire approuver sa réquisition au premier moment ou la Municipalité se rassembleroit. J'écrivis de mon côté à Mr. *de Bouzol* pour le même objet. Les deux exprès partirent munis de ces lettres & d'un passe-port signé de Mr. Descombiés comme Notable, & de moi, comme leur Capitaine. Vers minuit ils furent arrêtés à *Vehaud* par les Protestants. Ces deux hommes vigoureux, mais surtout bien déterminés, eussent été bien difficilement retenus; mais ils étoient attendus à leur passage. Leurs lettres furent décachêtées; les Protestants avoient donc prévenu d'avance les Villages circonvoisins pour intercepter les secours que les Catholiques pourroit réclamer ou recevoir.

---

il étoit à Sommieres, qui n'est qu'à 3. lieues de distance. C'étoit en outre un corps bien discipliné, & connu par sa bravoure & sa fidélité.

Dans quelle vûe avoit-il été demandé ? on avoit eu recours à l'autorité légitime, pour obtenir non des secours & des renforts pour égorger les Protestants, mais pour avoir un Régiment étranger & non corrompu qui ne favorisât personne, en imposât a tous, arrêtât le massacre, & forcât à la paix.

Mais qui est-ce qui avoit appellé le Régiment de Lorraine ? & de quel droit ? puisqu'il étoit du Commandement de la Province, & non de celui du Languedoc. Ce Régiment s'étoit fait connoître à Tarascon par son esprit d'insubordination. Il avoit renvoyé tous ses Officiers. On avoit tout à espérer de lui. En effet à la première demande il partit, & il étoit presqu'aux portes de Nismes; mais les Protestants qui se virent les plus forts & qui penserent à la défaveur que la réclamation de ce secours apporteroit à leur cause, se déterminerent à le renvoyer, en lui faisant distribuer six mille livres par le commis du Sieur Maigre Marchand Protestant.

Le complot étoit donc formé; l'heure étoit donc convenue; & le prétendu billet apporté par un homme qu'on n'a point révu, n'étoit donc qu'un prétexte pour commencer le maſſacre.

Dans la matinée du Lundi, Mr. de la Baulme Officier Municipal, faiſant les fonctions de Maire, en l'abſence du Baron de Marguerites, ſe rendit à l'Eſplanade pour exhorter les Proteſtants à ſe retirer; il fut pourſuivi, & n'échappa à la mort que par le ſecours de quelques perſonnes qui le cacherent dans une maiſon, & lui ménagerent enſuite un moyen de retraîte dans la campagne. Sa femme qui étoit à ſon Château à une lieue de la Ville, fut obligée d'en partir précipitamment, & de ſe refugier à St. Gilles.

Cependant les Catholiques des Villages de la Baulieue & des Lieux circonvoiſins, frappés du bruit de la mouſqueterie, accourent en foule à la Ville; mais bientôt on leur perſuade de ſe rétirer ſous prétexte que c'étoit une contre-révolution tentée par le Clergé & le Parlement.

Avec quelle facilité ils ſe laiſſent perſuader! Eſt-ce ainſi que les Catholiques de Niſmes prennent leurs meſures pour maſſacrer les Proteſtants? S'ils avoient réellement médité cet affreux projet, comment croire qu'ils ne ſe ſeroient pas aſſurés des diſpoſitions de leurs voiſins, & qui ne les auroient pas mis dans le ſecret? comparez l'apparition ſubite des Proteſtants des Cevennes, avec celle des Catholiques du voiſinage de Niſmes: vous voyez d'un côté toutes les précautions priſes; de l'autre l'imprévoyance la plus caractériſée.

Pendant ce temps-là que faiſoient les Proteſtans? le Couvent & l'Egliſe des Capucins étoient en proie au pillage & au meurtre. Tel eſt lorſqu'on a briſé les liens de la Société, l'enchaînement des crimes

qu'ils viennent tous au fecours les uns des autres. La barbarie & l'impiété ont fenti qu'ils avoient befoin d'excufes & de prétextes ; & la calomnie à répandu qu'on avoit trouvé dans le Couvent un magafin immenfe de provifions de bouche, d'armes, de munitions & d'argent, & que les Capucins avoient tiré de leurs fenêtres, & par des trous pratiqués dans les murs, fur les patriotes.

Un de ces infâmes journaux, dont le nom feul fait rougir la raifon & la vérité, le Courrier de Villeneuve-lès-Avignon à été forcé de convenir que les Capucins n'avoient pas tiré un feul coup de fufil ; mais il attribue à la Populace le maffacre des cinq Capucins, & aux Légionnaires le falut des autres.

Le fait eft que depuis long-temps les Proteftants avoient jeté leur dévolu fur ce Couvent. Lorfqu'on agitoit à l'Affemblée Nationale la queftion de la liberté des opinions Religieufes, les Proteftants de Nifmes, qui fe flattoient d'obtenir l'exercice du culte public, avoient choifi cette Eglife & ce Couvent pour en faire leur Temple, & un Séminaire de Prédicants ; & ils difoient publiquement qu'ils en donneroient *deux-cent mille livres.* Campés fur l'Efplanade, & affurez de l'impunité de leurs crimes, ils penferent qu'il étoit plus fimple d'égorger les Religieux, & de s'emparer du Couvent, que de l'achêter.

Le fait eft que dans toute la journée du Lundi, il n'y eut fur la place de l'Efplanade que les Légionnaires Proteftants, & que ce font eux qui joignants le facrilege à la cruauté, ont affaffiné des Religieux fans défenfe, & pillé le Couvent & l'Eglife.

Le Courrier d'Avignon, pour détruire cette vérité, avance que les Vafes Sacrés n'ont été profa-

nés dans aucune Eglife, & il donne pour preuves pleufieurs certificats des Curés où Religieux de la Ville qu'il prétend avoir en fa poffeffion; mais il ne rapporte pas celui du Gardien des Capucins. D'ailleurs comment refufer de figner, quand on eft fous le couteau des affaffins?

Le fait eft que quelques jours après, pleufieurs Proteftants font allez à Maffilhargues, & y ont danfé habillés en Capucins, portant les Etoles, les Surplis & les Chappes, & buvant tour-à-tour *dans les Vafes Sacrés à la fanté de la Nation.* (7)

Je ne m'appéfantirai pas fur le détail des combats particuliers; je me hâte d'arriver à la fameufe propofition de paix faite pour maffacrer plus fûrement les Catholiques. La facilité avec la quelle ces derniers fe préterent aux voies de conciliation, prouve bien clairement leurs intentions pacifiques; & leur bonne foi à quitter le armes à la nouvelle des conditions arrêtées, ne laiffe aucun doute fur leur juftification. En effet ils penfoient que les Proteftants, de concert avec l'Affemblée Electorale avoient imaginé cette infurrection pour éloigner feulement de la Ville les Electeurs Catholiques du diftrict de Nifmes; afin de former le diftrict a leur gré, comme ils avoient déjà prefque fini de compofer le département. Cette idée étoit d'autant plus raifonnable que, dans un temps où tous les Citoyens étoient renfermés chez eux dans la crainte d'être égorgés, on avoit fait publier le matin à fon de trompe la tenue de l'Affemblée Electorale, & qu'elle prit féance depuis huit heures du

---

(7) A' Saint Géniés Village de la Gardonenque l'Oftenfoire du Saint Sacrement de la Paroiffe de Saint Paul à été porté au bout d'une pique par les Brigands qui s'étoient rendu à Nifmes.

matin jusqu'à sept à huit heures du soir, ayant pour garde une Compagnie du Régiment de Guyenne. (8)

Sur la foi des traités, je me préparois à me rendre à l'Assemblée Electorale pour cimenter l'accord. Mais que faisoient les Protestants; ils tiroient des coups de canon à boulet & à mitraille, tant contre les tours du château, que contre ma maison.

Hommes de tous les Pays de toutes les Religions, je ne crains point de vous prendre pour arbîtres. Chez toutes les Nations policées, sous les loix des divinités Payennes, comme sous celles de l'Evangile, sous les loix de Mahomet, comme sous celles de Confucius, les hostilités finissent avec la guerre; le droit des gens est respecté comme un second droit naturel; & les guerriers les plus acharnés ne se transforment pas en assassins. La Ville de Nismes dans le dix huitième siécle devoit être souillée par un exemple contraire, & ce sont les Protestants qui l'ont donné.

Bientôt je ne doutai plus que ce ne fut un piège tendu par l'Assemblée Electorale elle-même qui faisoit proposer la paix, afin que les assassins ne courussent aucun danger, car observez; (& cette circonstance est très-rémarquable) ce fut en son nom que quatre de ces Membres, & quatre Officiers Municipaux vinrent avec le drapeau blanc; c'étoit pour se défaire plus facilement des Catholiques, qu'elle les engageoit à quitter les armes, tandis que ses Commissaires alloient donner aux Assassins casernés l'ordre du massacre général.

---

(8) Qu'étoit donc devenu cette vive appréhension que l'Assemblée Electorale avoit témoignée dans les commencements pour la sûreté de ses Membres ? c'étoit pour se faire entourer des Dragons de la Légion tous Protestants, & d'une Compagnie du Régiment de Guyenne. Tout avoit été prévu.

Je ne porterai pas plus loin la discussion des faits, ceux qui me concernent, ne font rien à la cause publique ; ils prouvent seulement que leur rage meurtriere m'avoit désigné comme principale victime, pour me punir de mon zèle pour le soutien de la Religion & de la Monarchie.

C'en est assez pour résoudre une question qui n'en est plus une, puisqu'il est démontré que ce massacre avoit été projeté par les Protestants.

Je finirai seulement ce Paragraphe par une observation générale, mais frappante, la Ville de Nismes contient quarante mille Catholiques, & il n'y a pas quinze mille Protestants. Si les Catholiques avoient réellement prémédité d'attaquer les Protestants, ces derniers eussent été promptement subjugués. D'abord il n'avoit tenu qu'aux Catholiques de se procurer des armes ; l'ordre avoit été donné de leur livrer les fusils de la Citadelle ; mais la Municipalité pour donner une nouvelle preuve de sa modération, & de son désir de maintenir la paix, leur persuada de différer l'exécution de cet ordre jusqu'après la tenue de l'Assemblée Electorale.

Ce fut une grande faute commise par la Municipalité, & dont elle ne se lavera jamais. *Toutes les entreprises des Protestants depuis la création des Milices, les troubles qu'ils excitoient, les massacres projettés le* 2. *&* 3. *Mai* (9) la formation d'un Camp près Boissieres à l'approche de l'Assemblée Electorale ; leur refus constant de quitter les armes, malgré la proclamation faite le 31. Mai par le Corps Municipal ; tout avertissoit du danger de se livrer à une entière sécurité, au moins puis-je me rendre le témoignage d'avoir fait tous mes efforts pour exciter les Catholiques à se tenir sur leurs gardes.

---

(9) Voyez le Paragraphe Second.

Le 4. Mai j'aſſemblai au jardin de notre Société tous les Officiers Catholiques de la Légion, & je les preſſai vivement de délibérer 1°. de demander le renvoi du Régiment de Guyenne conformement au vœu général des Catholiques. 2°. Qu'il fut conſigné dans les caſernes juſques au moment de ſon départ, 3°. que le Régiment du Roi Dragons fut requis de venir à Niſmes, juſqu'à ce que nous euſſions obtenu un Régiment d'Infanterie. 4°. Que les armes qui étoient à la Citadelle, & qui ne ſervoient à perſonne, fuſſent délivrées ſur le champ aux Compagnies Catholiques. 5°. Qu'il fut fait une relation de ce qui s'étoit paſſé le 2. & 3. Mai, relation certifiée par les Notables de la Ville, & envoyée à toutes les Municipalités du Royaume. Si ces précautions avoient été priſes, jamais le maſſacre du 13. Juin ne feroit arrivé; mais les Officiers de la Légion ſe bornerent à faire des notes & à réunir des preuves contre les Proteſtants & le Régiment de Guyenne. C'étoit le ſyſtême de la Municipalité. Que de reproche n'a-t-elle pas a ſe faire? & par ſa négligence de combien de maux ne s'eſt-elle pas rendue reſponſable.

Mais armés ou non armés, ſi les Catholiques avoient formé une conjuration, ils auroient déſarmé les Proteſtants, & les auroient maſſacré, avant qu'ils euſſent pû recevoir le moindre ſecours. Tout le contraire eſt arrivé. Plus de huit cent Catholiques, parmi leſquels on compte au moins ſix cent pères de familles, ont été égorgés, & il n'a péri que quatorze Proteſtants. On ne peut entendre ſans frémir le récit des horreurs auxquelles la Ville de Niſmes à été en proye après mon départ le 15. & 16. Juin. Les Proteſtants avoient déſarmé les Catholiques, toutes les avenues étoit ſoigneuſement gardées pour empêcher les ſecours étrangers; en effet il arrivoit

un corps de près de trois mille Légionnaires des environs de Remoulins. Seize pièces de canons furent portées aux différents chemins, & on envoya au-devant d'eux le Régiment de Guyenne pour les haranguer avec quatre pièces de canon. Ces Légionnaires mal armés furent obligés de s'en retourner.

Les Proteſtants alors ne connurent plus aucun frein. Ils alloient par bandes dans les maiſons, pillant les effets qu'ils pouvoient emporter; briſant ou brûlant ce qui ne pouvoit leur ſervir. Le ſoir ſe faiſoit le partage, & l'Aſſemblée Electorale ſe réſervoit pour ſon lot les papiers des Catholiques qu'on avoit ſoin de lui apporter, dans l'eſpérance qu'ils fourniroient quelques prétextes de faire aſſaſſiner juridiquement ceux qui auroient échappé au maſſacre. Répandus dans les divers quartiers de la Cité, ils arrachoient ces malheureux des bras de leurs femmes & de leurs enfants; les cris & le déſeſpoir des familles éplorées ne faiſoient qu' augmenter leur férocité; les uns étoient cruellement poignardés dans leurs maiſons, les autres entraînés à l'Eſplanade ou ſur les autres Places de la Ville. Là on inſultoit à leur foibleſſe, & avec un plaiſir barbare on feignoit de leur accorder la vie, & on leur permettoit de ſe retirer; mais à peine avoient-ils fait dix pas qu'on les cribloit de coups de fuſils.

On calcule qu'il a péri de huit cent à mille Catholiques. Peut être le nombre de victimes eſt-il plus conſidérable, mais pour le tenir caché, les Proteſtants ont eu ſoin d'en enterrer beaucoup dans la campagne & ſous les décombres du mur de la ville, & afin qu'on ne reconnut pas les cadavres, ils les amonceloient & les couvroient de chaux vive. Qui ſait ou ſe fut arrêté le car-

nage, ſans l'arrivée des braves Légionnaires de Montpellier qui volerent enfin au ſecours de leurs frères. On doit leur rendre d'autant plus de juſtice que la Ville de Montpellier à toujours rivaliſé avec Niſmes. Ces Légionnaires parvenus à *Uchaud*, furent harangués par des députés du Club Proteſtant qui voulurent leur perſuader de s'en retourner, en leur diſant que la paix étoit faite. Mais ils perſiſterent à vouloir continuer leur route, & s'aſſurer par eux-mêmes de la prétendue paix qui regnoit dans Niſmes, lorſqu'ils y furent arrivés, les Chefs ſe préſenterent au Club Proteſtant qui les reçut fort mal, diſant qu'ils n'auroient dû venir dans Niſmes, qu'après en avoir été requis. En effet leur démarche étoit très-déplacée, car le maſſacre continuoit plus fort que jamais, & s'ils n'avoient paru, c'en étoit fait de tous les Catholiques de Niſmes; leur préſence ſeule arrêta ou du moins ralentit beaucoup le maſſacre.

Mais que penſer de la Ville d'Arles qui de tous les temps avoit été liée avec celle de Niſmes, & qui a eu la lâcheté de faire arrêter dans la *Camargue* le Sieur *Vigne* Capitaine Catholique, & de le livrer aux Proteſtants? (10) la Ville du St. Eſprit en a

(10) Les Proteſtants d'Uchaud en interceptant les lettres adreſſées à Mr. de Bouzol empêchent ce Commandant de venir rétablir l'ordre dans Niſmes, & favoriſent le maſſacre des Catholiques. Cette criminelle conduite eſt louée comme patriotique. Le Sr. Vigne intercepte une lettre écrite par quelques Municipaux d'Arles au Club pour lui offrir des ſecours, au lieu de s'adreſſer & d'en offrir à la Municipalité. Cette arreſtation prévient l'abus que les Proteſtants auroient pû faire de ce nouveau renfort, & les malheurs qui en auroient été la ſuite. Le Sieur Vigne eſt pourſuivi comme un Criminel, arrêté, décrété, & les Proteſtant demandent ſa tête à hauts cris.

fait autant à l'égard de Mr. Descombiés. (11) Funeste effet de la mauvaise composition des Municipalités! car on ne sauroit jeter le blâme sur le grand nombre des Officiers Municipaux de la Ville d'Arles. Est-il possible que l'esprit de vertige ait fait oublier les anciennes obligations qu'elle avoit à Nismes, & que des Catholiques aient eû la bassesse de livrer leurs propres frères à la rage des Protestants? Les Villes Catholiques situées aux environs de Nismes devroient voir que si les Nimois Protestants viennent à bout d'établir leur domination, il faudra nécessairement que tout le Bas Languedoc change de Religion, & se plie sous le joug des Calvinistes; & déjà ceux de Nismes exécutent leur plan. Ils ont de leur propre autorité supprimé & cassé toutes les Compagnies Catho-

(11) L'Assemblée Electorale désesperée de ce que Mr. Descombiés n'a pas été égorgé, par la trahison la plus noire le fait arrêter, conduire en prison, le présidial le décrète, & les Protestants demandent sa tête. Quel est donc son crime? c'est d'avoir traîté de la paix avec l'Assemblée Electorale, c'est d'avoir fait mettre bas les armes aux Catholiques. Son crime est d'avoir été le 4. Mai avec les Sieurs *Velut & Janton*, la cause principale que ma délibération, qui auroit prévenu le massacre du 13. Juin, n'a pas été suivie; son crime est d'avoir plaidé sans cesse la cause des Protestants, de n'avoir jamais voulu croire à la noirceur de leurs projets, & d'avoir inspi e par sa grande sécurité trop de confiance, tandis que e ı.e cessois de prédire les malheurs dont nous étions m-nacés.

Voilà les vrais torts de Mr. Descombiés. Mais ces torts ne peuvent lui être réprochés que par les Catholiques, & non par les Protestants, & sont plus l'éloge de son cœur, que de sa prudence. Il croyoit traîter avec des Concitoyens jaloux, seulement de dominer, & incapables d'une atrocité.

ilques, ont réduit la Légion au nombre de 24. Compagnies au lieu de 47. qui étoient établies, & les Catholiques qui ſont dans les Compagnies conſervées, ſont tenus d'aſſiſter tous les Dimanches au prêche, ſous peine d'être caſſés.

Je le demande enfin; qui étoient véritablement les Agreſſeurs des Proteſtants, ou des Catholiques? ſix mille de ces derniers ſe ſont expatriés, & pas un ſeul Proteſtant. Sont-ce les fuyards qui perſécutent, ou ceux qui reſtent. Les maiſons Catholiques ont été livrées au pillage, il n'en eſt pas une aux Proteſtants, ou l'on ait apporté le moindre dommage; ſont-ce les voleurs ou ceux qui ſont volés qui ſont criminels. Quinze cent Cévennols Proteſtants gardent la Ville, & on fait de ſang froid le procès aux chefs Catholiques, comme coupables de la mort de quatorze Proteſtants, tandis que la Ville de Niſmes eſt en deuil d'environ mille Catholiques. Mais laiſſons tomber le rideau ſur ces ſcenes outrageantes à l'humanité. Ce n'eſt pas ſans frémir que je l'ai ſoulevé ſi longtemps; il étoit trop important de donner la démonſtration la plus ſtricte que la journée du treize Juin étoit fixée par les Proteſtants pour le maſſacre des Catholiques.

Le Paragraphe ſuivant répandra de nouvelles lumières ſur cette démonſtration.



PARAGRAPHE SECOND.

Le massacre du treize Juin a été prémédité par les Protestants de Nismes pour asseoir les fondements d'une République.

Nota Ce Paragraphe paroîtra peut-être à un grand nombre de personnes contenir bien des longueurs ; les détails des menées & des intrigues des Protestants pourront être régardés comme minutieux, & sans beaucoup d'intérêt : mais si l'on considére que ce mémoire est particulièrement destiné à la défense de mes Concitoyens, qui par tout sont traduits & poursuivis comme des séditionnaires & des rébelles, tandis que leur propre intérêt les portoit a faire même les plus grands sacrifices pour entretenir la paix ; on conviendra que je ne devois négliger aucun traît propre à les justifier, & a faire connoître leurs adversaires.

JAmais les Protestants n'ont perdu de vue leur projet de renverser le Trône, l'Autel, & les Loix de l'Empire. Ils n'ont jamais cessé de manifester des sentiments séditieux, & dans toutes les occasions la Religion ne leur a servi que de prétexte.

L'esprit général des Protestants, dit Montesquieu, tend au Gouvernement Populaire.

» Les principes de cette secte sont consignés dans » les lettres du Ministre Jurien. Le Roi, dit-il, » n'est que le dépositaire de l'autorité dont la sub-» stance résíde dans le peuple. C'est lui qui fait » les Rois ; tout ce qu'ils ont de pouvoir est émané » de lui ; & la Souverainété est exercée par le » Souverain qu'il a fait. C'est un dépôt qu'il a re-» mis entre les mains du Prince, & qu'il peut » reprendre, lorsque peu satisfait de sa conduite,

» il croit voir que le Roi ne remplit pas les » conditions, & la fin pour laquelle il a été » mis en place; *même le ſimple dégoût qu'il a* » *pour la perſonne du Prince, ſuffit pour le lui* » *enlever.*

» Le droit de la propre conſervation eſt un » droit inaliénable; il n'y a point d'homme qui » ne ſoit en droit de ſe conſerver par toute ſorte » de voies; & les ſujets qui ſe croyent opprimés » par le Souverain, ont le droit d'oppoſer la force » à la violence. Le peuple peut donc exercer ſa » Souveraineté en certains cas, même ſur les Sou» verains, les juger, leur faire la guerre, les » priver de leurs couronnes, *changer l'ordre* » *de la ſucceſſion, & même la forme du Gouver-* » *nement.* »

De quelles maximes, dit Boſſuet, ſe ſervirent Cromwel & les fanatiques pour faire entrer les peuples dans leurs ſentiments, & pour conſommer le plus grand des forfaits? Quelles maximes voit-on dans leur apologie? Dans celle d'un Milton, & dans cent autres libelles dont les Cromwelistes inondoient toute l'Europe? De quoi ſont pleins tous ces livres, & tous les actes publics & particuliers qu'on faiſoit alors? Que de la Souveraineté des peuples, de ces contrats primordiaux entre les peuples & les Rois. Si les peuples ſont toujours & en toute forme d'état les principaux Souverains; ſi les Rois ſont leurs juſticiables, & rélevent de ce tribunal; ſi on peut leur faire la guerre, appeller contre-eux l'étranger, les priver de la Royauté, les réduire par conſéquent a un état particulier, qui empêche qu'on n'aille plus loin, & qui pourra les garantir des extrêmités que je n'oſe nommer?

C'eſt avec ces maximes, diſoit Mr. de Chaban-

nes Evêque d'Agen dans sa lettre au Contrôleur Général, que les Calvinistes sous le nom de Puritains, animés & conduits par Cromwel, boulverserent l'Angleterre, supprimerent la Chambre Haute, éteignirent la Monarchie, fonderent une République, & mettant le sceau à tous leurs excès, mirent le comble à leur crime par le jugement & la mort de leur Roi.

Sous Charles I., dit Mr. de Voltaire, l'Ecosse & l'Angleterre tenterent de s'ériger en Républiques. *Tel est l'esprit du Calvinisme.* Il tenta longtemps en France cette grande entreprise; il l'exécuta en Hollande, mais en France & en Angleterre, on ne pouvoit arriver à ce but qu'à travers des flots de sang.

En France le Bas Languedoc, & spécialement la Ville de Nismes furent choisis par les Protestants pour y établir le lieu de leur Empire. Quel fut le théâtre de leurs assemblées, de leurs profanations, de leurs désordres, de leurs usurpations municipales, de leurs entreprises contre l'autorité Royale? En un mot ou furent jetés les premières étincelles de cet incendie qui livra le Languedoc aux plus étranges révolutions. Ce fut dans la Ville de Nismes. *L'an 1567. jour de St. Michel, fut donné le signal du massacre, & des Chanoines, des Prêtres, des Religieux, le premier Consul, son frère, & grand nombre de Catholiques furent impitoyablement égorgés, & précipités dans un puits dont l'eau surnageoit mêlée de sang. L'Evêque dépouillé de ses habits distinctifs, de sa croix pectorale, & de son anneau de Pasteur, est traîné en pourpoint au lieu fatal; on l'arrache des mains sanguinaires, il se réfugie à la faveur d'un déguisément dans une Ville voisine, & meurt bientôt de douleur. L'Eglise Cathédrale fut saccagée, démolie, ainsi que l'Evêché &*

les maisons Canoniales. Le massacre avoit commencé la nuit du 29. Septembre, & ne finit qu'à midi du 1. Octobre. L'Assemblée du cercle des Religionnaires osa délibérer & exécuter la conversion en monnoie, de l'argenterie de la Cathédrale, d'un prix & d'un ouvrage inestimable ; elle en décréta les biens comme étant à sa disposition ; elle les exposa aux enchères publiques, & la délivrance en fut faite aux derniers enchérisseurs.

En 1572. une Assemblée générale tenue à Nismes dressa le plan d'une République ; les moyens nécessaires pour en jeter les fondements furent concertés ; des réglements en forme de loix pour l'économie de ce corps, tant pour la partie Ecclésiastique que pour le Militaire, furent arrêtés, on y détermina l'élection au scrutin des juges des Districts, des Majeurs, des Notables formant des conseils plus au moins nombreux, & celle d'un chef général dans l'ordre de la Municipalité, à l'imitation du Dictateur de l'ancienne Rome. Tels furent en substance les différents points statués par les Villes Religionnaires. Ils tendoient tous à l'établissement d'un Gouvernement Démocratique.

En 1573. les Etats d'Anduse dresserent un semblable réglement. On y jura *une union ou confédération* entre les Eglises réformées.

En 1575. on dressa dans une nouvelle Assemblée à Nismes, un réglement *pour la confédération & l'établissement d'un Gouvernement Républicain*. Il contient cent vingt quatre articles.

On vois dans l'histoire de Menard qu'en 1593. le Bas Languedoc étoit divisé en Colloques, ou Départements, ou Districts composés de divers lieux.

Mr. de Sully raconte dans ses Mémoires, que

dans des conférences tenues à Montauban en 1585, les principaux Calvinistes projeterent de faire de la France un Etat Républicain, sous la protection de l'Empereur Palatin qui tiendroit en son nom cinq ou six Lieutenants; & il observe qu'en examinant ce projet, on conviendra aisément que le Roi de Navarre étoit quitte de toute reconnoissance envers ces Messieurs; que ce n'est pas la seule fois qu'il a trouvé *des Ennemis secrets dans son Conseil, parmi ses Créatures & ses Serviteurs en apparence les plus zélés, parmi ses Amis & même ses Parents.*

Mais comment ajoute Mr. de Sully, ces habiles politiques prétendoient-ils maintenir l'union & la concorde dans leur prétendue République, eux qui lui donnoient tant de têtes, & des têtes aussi indépendantes les unes des autres, que peu soumises à un Protecteur trop foible pour se faire obéir? On apperçoit seulement quel est leur objet; ils vouloient devenir chacun dans leur District autant de Souverains; & ils ne voyoient pas que par-là ils n'auroient fait que se livrer les uns aux autres à la discretion d'un ennemi puissant; qui les auroit détruits en les attaquant séparement. J'insistai dans tout ces Conseils, dit Mr. de Sully, *sur la nécessité de reconnoître l'autorité d'un Chef unique, & de ne pas dissiper le pouvoir à force de le partager.*

Le projet des Huguenots étoit, dit Mr. le Président Hénault, (année 1621.) de faire de la France une République. Ils la diviserent même alors en huit cercles, dont-ils devoient donner le Gouvernement à des Seigneurs de leur parti, subordonnés à l'autorité de l'Assemblée Séante à la Rochelle.

Menard dans son Histoire de Nismes donne le détail de l'exécution des sages décisions qui éma-

nerent du bureau du Conſeil de direction, telles que la démolition des Egliſes, le pillage des vaſes ſacrés, les impoſitions & véxations de toute eſpèce, dont les Catholiques furent accablés, la ceſſation de leur culte, & enfin leur expulſion. Ce Conſeil de direction réduiſit tous les habitants en Compagnies réglées, ſous trente ſix Capitaines, diviſa la Ville en ſix quartiers, & établit ſix Compagnies par quartier.

Il fut réglé que l'Aſſemblée établie en Languedoc, connue ſous le nom de Cercle, & qui exerçoit l'autorité Suprême, tiendroit ſucceſſivement ſes ſéances à Anduſe, à Niſmes & à Montpellier, ce qui s'appelle aujourd'hui *Alterner*.

Tant & de ſi conſtants efforts, toujours rendus inutiles, ſembloient devoir amener les Proteſtants à renoncer a une ſi vaſte entrepriſe que l'eſpérience montroit d'une exécution ſi difficile; mais le génie de cette ſecte ne ſe rébute jamais; & depuis l'Aſſemblée de la Rochelle en *1621*. juſqu'à l'Aſſemblée Nationale 1789. ils ont conſtamment ſuivi leur plan; rien ne leur a couté pour parvenir a leurs fins; on les a vûs anti-Royaliſtes pendant la dernière guerre, former des vœux ardents pour les Anglois, parce qu'ils eſpéroient alors, en s'aidant de ces Inſulaires, bouleverſer le Royaume; ils dévinrent enſuite Royaliſtes par ſpéculation, quand ils voulurent obtenir l'Edit de Novembre en 1787., & les Etats Généraux; enfin ils ont jeté le maſque, & ont regardé qu'ils n'avoient plus beſoin de feindre pour établir leur République tant déſirée.

Ce caractère connu des Proteſtants, leurs menées, leurs intrigues, devoient entretenir la méfiance des Catholiques. Cependant ceux de Niſmes chercherent à vivre en paix avec eux. Avant même qu'ils euſſent obtenu l'Etat civil, ils étoient reçus

dans les Charges Municipales, quoique par les Loix du Royaume ils en fuſſent exclus. Cet acte de tolérance devoit établir l'union. Il produiſit l'effet contraire, les Proteſtants qui ne devoient pas même être admis aux charges, voulurent bientôt les occuper ſeuls; en 1781. ils ſe trouverent au nombre de dix-neuf dans le Conſeil Extraordinaire permanent, qui n'étoit compoſé que de vingt quatre perſonnes. Il en étoit réſulté des déſordres criants. *Sur les plaintes de tous les Ordres des Citoyens de Niſmes, le Conſeil Extraordinaire permanent fut caſſé & ſupprimé par un Arrêt du Conſeil du* 12. *Octobre* 1782., *comme étant la cauſe de tous les troubles & de tous les abus qui regnoient dans l'Hôtel de Ville, & dans l'adminiſtration Municipale.*

Mais les Proteſtants de Niſmes ſoupiroient après le moment ou ils pourroient rétablir leur antique domination dans une Ville avantageuſement placée à l'extrêmité & aux avenues de pluſieurs Montagnes & proche de la Mer, dans une Ville qui fut de tout temps le foyer du Proteſtantiſme, & la Métropole où ſe ſont concertés & formés les plans qui tendoient à ſon aggrandiſſement.

La convocation des Etats Généraux leur parut une époque trop favorable, pour ne pas tenter de nouveau ce qu'ils n'avoient pû faire réuſſir depuis le ſeizieme ſiécle.

Au moment ou le même intérêt, les mêmes vœux ſembloient unir & uniſſoient en effet les Catholiques & les Proteſtants, & ou ils demandoient d'un commun accord la réforme des abus dans le Royaume, les premières Brochures de ceux-ci firent bientôt connoître que leurs intentions alloient plus loin. Ils annonçoient dès lors le ſyſtême des Républiques fédératives, & de la diviſion du Royaume en Départements, ſyſtême qu'ils avoient preſque fait pré-

valoir en 1621. Cette idée ne pouvoit se réaliser que par l'anéantissement de la Royauté; aussi ces mêmes Brochures attaquoient-elle impudemment & le Trône & la Maison regnante, tandis que par des déclamations impies contre le Clergé, d'autres préparoient la ruine de la Religion Catholique. (12)

Au mois de Juillet 1789, les Auteurs des calamités publiques répandirent à dessein la fausse nouvelle de l'arrivée des prétendus brigands qui jamais n'avoient existé. Aussitôt les Protestants forcent la Municipalité de convoquer une Assemblée générale de la Commune.

La *Jeannot Pieyre*, & *Dupuy Rabaut* font lecture d'un Réglement pour la formation d'une Légion, & d'une Liste des Officiers qui devoient composer le Conseil permanent. On employe tour-à-tour la terreur & la séduction, & le tout est adopté, presque sans être entendu. Un Réglement, ouvrage secret de l'intrigue & du fanatisme, est publié comme le vœu général des habitants; & le choix concerté des nouveaux membres du nouveau Conseil permanent, regardé comme une nomination unanime.

O mes Concitoyens! à qui vous abandonniez-vous? ce fut un Conseil permanent qui en 1567. ordonna le fameux massacre trop connu sous le nom de *Michelade*, à la suite duquel furent jetés

---

(12) On peut voir les Brochures Incendiaires publiées par *Rabaut de St. Etienne*; la feuille de *Belle* qui paroît tous les jours à Nismes sous le titre du soir & matin, & qui est rédigée par *Dupuy Rabaut*, *l'Avocat Griolet*, & quelques autres Protestants; un *Griolet* à qui l'en a entendu dire cent fois; *les Bourbons ont assez regné*; un *Mazel* qui dit chez le Commandant, que *depuis trop long-temps on parloit de Jesus Christ, & des Bourbons.*

les fondements de la République de Nismes. Quel effrayant présage pour l'avenir !

Diverses Compagnies furent formées ; les Protestants s'en étoient fait nommer Chefs ; & malgré leur propre Réglement qui portoit que les Capitaines & les Lieutenants se renouvelleroient tous les quarante jours ; ils trouverent le moyen d'en éluder l'exécution, & de se perpétuer dans leurs places. Nous verrons qu'à mesure que leur pouvoir s'affermissoit, ils méconnoissoient des Loix qu'ils ne dictoient eux-mêmes que pour obliger les autres a s'y soumettre, se réservants le droit de les enfreindre.

Quel étoit donc le point d'appui de ce parti, dont chaque succès augmentoit les prétentions? Rabaut de Saint Etienne, député à l'Assemblée Nationale; ce même Rabaut dont l'enlévement prétendu (13) causa une si grande Scene d'effroi. Agités par les fureurs du désespoir, les Protestants parcoururent la Ville, firent tout retentir de leurs cris séditieux; aux gestes menaçants succéderent des projets sanguinaires. Frémissants de rage ils désignoient déjà les premières victimes qui devoient tomber sous leurs coups; ils se partageoient les différents quartiers pour le carnage. Cet orage se dissipa avec le bruit qui l'avoit fait naître. (14)

Les Protestants avoient fait la Loi dans l'Assemblée générale de la Commune. Cependant pour ne pas trop effrayer sur leurs vues secretes, il y avoit été arrêté que le Conseil permanent seroit renouvellé tous les deux mois ; mais ils se crurent en

---

(13) Lors de la séance Royale du 23. Juin 1780. on fit courir le bruit dans les Provinces que plusieurs membres des Etats Généraux parmi le Tiers-Etat, avoient été enlevés.

(14) Voyez l'écrit intitulé : Pierre Romain.

droit de ne ſuivre les déciſions de l'Aſſemblée, qu'autant qu'elles s'accorderoient avec leurs vues; dans la crainte de ne pouvoir compoſer un Conſeil plus à leur gré, ils s'oppoſerent conſtamment à ce que le premier fut renouvellé, & malgré les réclamations des Catholiques, il a ſubſiſté juſqu'à la formation de la nouvelle Municipalité.

Elle fut nommée conformement aux décrets de l'Aſſemblée Nationale. Mais la conduite des Calviniſtes avoit révolté tous les eſprit. Maîtres de toutes les places de la Légion, maîtres abſolus dans le Conſeil permanent, ils s'y comportoient avec un deſpotiſme effréné. Les Catholiques ſe ſeroient fort expoſés en défendant avec chaleur leurs droits dans les Aſſemblées. Cette tyrannie des premiers, cette intolérance, cette fureur de dominer dans tous les Corps dont-ils ſont membres, forcerent les derniers a ſe réunir pour s'aſſurer la nouvelle Municipalité.

Le réſultat des ſcrutins donna l'excluſion aux Proteſtants; les nouveaux Officiers Municipaux étoient tous Catholiques à l'exception du Sieur *Vincent Valz* qui ne fut nommé, que parce qu'on compta en ſa faveur tous les ſuffrages accordés aux divers *Vincent* qui habitent la Ville.

Que firent alors les Huguenots. Ils créerent un Club pour diriger les opérations de leur parti; & nommerent ceux qu'ils n'avoient pû faire élire pour Officiers Municipaux, chefs de ce Club & de la Ligue.

Une correſpondance ſuivie s'établit entre Rabaut & le Club. Il envoyoit de Paris les délibérations qu'on devoit prendre à Niſmes. Toutes tendoient à croiſer les opérations de la Municipalité; il n'avoit pas eu de peine pendant l'exiſtence du Conſeil permanent a perſuader que le triomphe des Proteſtants

ſur les Catholiques ne ſeroit aſſuré que lorſqu'on auroit pris & raſé la Citadelle.

Inſtruits de ces projets les Catholiques ſentirent enfin qu'il étoit néceſſaire de s'oppoſer aux entrepriſes d'un parti qui devenoit tous les jours plus puiſſant. Ils formerent, comme à Montauban, pluſieurs Compagnies de Catholiques. Comme à Montauban, les Proteſtants firent naître, mais unitilement, mille obſtacles; (15) & cet accord coupable d'un bout d'une Province à l'autre entre des ſectaires qui veulent avoir ſeuls la force en main, n'eſt pas la moindre preuve de la domination qu'ils prétendoient établir.

A' la formation des Compagnies, les Catholiques avoient déclaré qu'ils entendoient que la Citadelle reſtât au pouvoir du Commandant & des troupes réglées. Les Proteſtants ne ſe rebuterent pas. Ils ſéduiſirent celui qu'ils avoient voulu effrayer, & le Commandant fut nommé Colonel de la Légion. (16) Il ſe montra digne d'un pareil choix; envain les Compagnies Catholiques demanderent à être armées, le Commandant multiplia les refus & les délais.

Mais il falloit mettre les Catholiques tout à fait hors d'état de réſiſter aux attaques qu'on préparoit. C'eſt alors que l'argent & tous les moyens de ſéduction furent employés pour corrompre les Soldats du Régiment de Guyenne. Ils étoient choiſis pour favoriſer & même exécuter les maſſacres prémédités le 2. & le 3. Mai; journées trop mémo-

---

(15) Voyez le Procès verbal de la Municipalité de Montauban du 10. Mai 1790.

(16) Voyez mon *Mémoire aux Citoyens de Niſmes* au ſujet de la formation des Compagnies Catholiques, & de la nomination du Commandant à la place de Colonel de la Légion.

rables, dit le Procureur de la Commune au Confeil général aſſemblé, *(16 bis)* » ou l'on vit des » Citoyens ſans défenſe attaqués par des hommes » armes, la ſûreté publique violée, le ſang répandu, » la crainte & la conſternation peintes ſur tous les » fronts, le flambeau de la guerre civile allumé » dans la Cité. Tous les ſoins ont été employés à » connoître les projets & les machination des au- » teurs de ces déſordres qui devoient avoir des » ſuites terribles.

» Rendre ſuſpects des Citoyens reſpectables, en » les déſignant par des noms odieux, les dénoncer » aux Soldats du Régiment de Guyenne, comme » coupables d'avoir travaillé à faire enlever aux » Troupes du Roi l'augmentation de paye que » l'équité leur a accordée.

» Engager un petit nombre de Bas-Officiers & » des Soldats du même Régiment à arracher des » cocardes blanches que certains Légionnaires n'a- » voient jamais quittées ; les ſéduire par l'appât » de l'or, les diſpoſer par des liqueurs à ſe li- » vrer, le ſabre à la main, à cette violence.

» Apoſter ſur le local deſtiné a dévenir le Théâ- » tre ſanglant de l'action, des gens, pour ſémer » l'argent aux Soldats, & les exciter au maſſacre » en leur promettant des renforts.

» Préparer des forces pour les joindre aux Sol- » dats qui auroient commencé le carnage.

» Solliciter & obtenir des ſecours étrangers pour » conſommer cet abominable complot.

» Tel eſt en ſubſtance l'effrayant tableau que » préſentent les preuves acquiſes, & l'aveu de quel- » ques coupables.

(16bis) Extrait des Régiſtres de l'Hôtel de Ville de Niſmes du 13. Mai 1790.

» Au moment ou l'action fut engagée, on tâ-
» cha d'attirer le Régiment dans la querelle, en
» invitant les Soldats à sortir des casernes, & de
» la Citadelle, pour voler au secours de leurs ca-
» marades, & les rendre ainsi complices, à leur
» insu, du massacre projeté.

» Des Conspirateurs postés dans les environs &
» armés, attendoient l'instant favorables pour se
» mêler parmi eux, & envelopper dans le massacre
» tous ceux dont-ils vouloient se défaire. (17)

» Comptant sur des secours étrangers sollicités
» & promis, ils auroient sans doute porté leurs
» excès plus loin, si la vigilance des Officiers Mu-
» nicipaux, & la prudence de MM. les Officiers
» du Régiment de Guyenne n'avoient pas arrêté
» les progrès de l'insurrection.

Le 3. Mai une nouvelle émeute éclata sur la place des Recolets, alarma de nouveau les Citoyens; & les Officiers Municipaux s'y étant transportés pour faire cesser le désordre, un particulier tira deux coups de pistolet sur le grouppe où ils étoient.

Pendant ces deux jours des particuliers crioient dans les rues que c'étoit le moment de couper la tête au Maire, & de la promener par la Ville au bout d'une pique.

C'est ainsi que les Protestants préludoient aux Scenes sanglantes du 13 Juin, & jours suivants.

---

(17) Trois Compagnies Protestantes, Savoir celle de la Coste, de Roux Amphoux, de Verdier, parurent sur le Cours, croyants que les Soldats de la Citadelle & des Casernes viendroient au secours, & qu'ils se mêleroient au massacre, sans en connoître le motif secret. Heureusement les Officiers qui connurent le piège qu'on tendoient à leurs Soldats, les empêcherent de sortir, parvinrent par leurs prières à leur faire mettre bas les armes, & prévinrent de plus grands malheurs.

Chaque jour on forgeoit des prétextes pour en venir aux mains. C'étoit l'occupation continuelle du Club crée par les Proteſtants. Rien ne prouve mieux la ſcélérateſſe des membres de ce Club, que le traît ſuivant. Peu de jours après l'affaire du 2. & 3. Mai, arrivée ſous prétextes des cocardes blanches, le nommé Aubary fit faire par un Proteſtant des cocardes noires ſurmontées d'une croix blanche, il en envoya une à un de mes Légionnaires, & lui fit dire de *ma part* de la mettre à ſon chapeau. Heureuſement ce Légionnaire ſe méfia du piége qu'on lui tendoit. Le même jour le Club députa trois de ſes membres à la Municipalité pour dénoncer les cocardes noires ſurmontées d'une croix blanche. Cette dénonciation étoit ſignée par un grand nombre de membres du Club, & notamment par le même Aubary qui en étoit l'inventeur. Les Officiers Municipaux demanderent aux députés du Club des renſeignements pour pouvoir rémonter à la ſource; ces derniers revinrent auprès de leurs commettants qui leur donnerent ordre de perſiſter pûrement & ſimplement dans leur dénonciation vague. La Municipalité fit des démarches, & pervint à découvrir qu'Aubary en étoit l'inventeur, & qu'il faiſoit courir le bruit avec les autres membres du Club que c'étoit moi qui les avoit faites pour occaſionner, diſoit-on, une ſeconde inſurrection. Aubary fut entendu, & avoua qu'il avoit fait faire une de ces cocardes pour la porter en voyage, & faire connoître ce qui avoit donné lieu, diſoit-il, a l'émeute du 2. & 3. Mai; il avoit ſans doute oublié que ces cocardes étoient toutes blanches. Ces faits ſont conſtatés par un procès verbal ſigné du fabriquant des cocardes, d'Aubary lui-même, & des témoins.

Les Officiers Municipaux ſolliciterent à cette époque

que des armes plus fortement que jamais ; ils offrirent de ſe rendre garants & reſponſables des événements ; la répouſe fut encore plus négative ; elle portoit que quand même la Municipalité repréſenteroit un ordre du Commandant de la Province, elle n'obtiendroit point d'armes. Un refus ſi prononcé ſembloit devoir faire prendre un parti à la Municipalité, mais on temporiſa ; on obſerva qu'au bout de quelques jours le Commandant devoit ſe rétirer. Il quitta en effet la Ville dont il avoit ſi ſouvent compromis la ſûreté, emportant avec lui le mépris du parti qui l'avoit acheté, & l'indignation de celui qu'il avoit trahi.

Les Catholiques ne devoient plus trouver de difficulté dans leur demande, l'ordre fut en effet obtenu de délivrer des fuſils de la Citadelle ; mais par la modération imprudente des uns, & l'ambition déplacée des autres, les Officiers Municipaux en firent différer l'exécution juſqu'après la tenue de l'Aſſemblée Electorale. J'ai déjà rendu compte du principal motif qui détermina la Municipalité ; quelques Membres d'ailleurs ſe flattoient par-là de gagner la faveur des Proteſtants, & d'obtenir leurs ſuffrages pour être nommés Membres du Diſtrict ou du Département. C'eſt par ces faux calculs d'ambition & de prétendue ſageſſe que la Municipalité livra la Ville de Niſmes aux Proteſtants.

Ces Sectaires vouloient à quelque prix que ce fut dominer dans l'Aſſemblée Electorale ; ils s'opposerent formellement au renouvellement de l'État Major de la Légion, auquel on devoit procéder le 15. Mai, renouvellement preſcrit par leur propre réglement & néceſſité par la démiſſion du Colonel, du Lieutenant Colonel, du Major, & par l'abſence du Major en ſecond.

Il étoit a préſumer que le nouvel État Major auroit été composé en grande partie d'Officiers Catholiques, à raiſon de la très-grande majorité des Catholiques votants, auſſi les Proteſtants qui ne pouvoient ſupporter l'idée d'être commandés par des Catholiques, firent ſignifier à la Municipalité un acte, par lequel ils déclaroient qu'ils ne ſe rendroient pas à l'Aſſemblée, & que ſi on nommoit en leur abſence, & malgré leurs proteſtations, ils convoqueroient l'ancien Conſeil permanent pour nommer de leur côté un autre État Major. Ils étoient dans la ferme confiance que les Catholiques paſſéroient outre, & qu'uſant de leur avantage, ils compoſeroient l'État Major entierement à leur volonté, ce qui fourniroit le prétexte d'une nouvelle inſurrection, & un moyen auprès des Commiſſaires du Roi & de l'Aſſemblée Nationale de faire indiquer l'Aſſemblée Electorale à Alais, ou à Beaucaire, où ils ſe flattoient de violenter impunement les Electeurs; mais le coup fut prévu; la Municipalité convaincue plus que jamais que les Proteſtants n'intriguoient que pour ſémer la diſcorde, ſuſpendit la nomination de l'État Major, & renvoya la déciſion des débats à l'Aſſemblée Nationale: celle-ci s'inquieta peu de prévenir, par une prompte déciſion, les déſordres que cette nomination pouvoit occaſionner.

Deux ou trois jours avant l'ouverture de l'Aſſemblée Electorale, les Proteſtants imaginerent de faire ſignifier un nouvel acte à la Municipalité pour lui déclarer qu'ils alloient en leur particulier procéder à la nomination de l'État Major. Les Officiers Municipaux firent ſignifier en réponſe à ces fanatiques la délibération qui renvoyoit le jugement des conteſtations à l'Aſſemblée Nationale, & qui ſuſpendoit la nomination; ils les déclare-

rent en même-temps perſonnellement reſponſables des déſordres qui pourroient réſulter de cette nomination illégale. On voit que les Proteſtants mettoient tout en mouvement pour mettre la Ville en feu, tandis que les Catholiques faiſoient toutes ſortes de ſacrifices pour maintenir la paix.

Déſeſpérés de ne pouvoir porter l'Aſſemblée Electorale à Beaucaire ou à Alais, les Calviniſtes formerent alors un Camp à Boiſſieres, pour protéger, diſoient-ils, cette Aſſemblée.

En ſe réſervant excluſivement la force des armes, ils préparoient ainſi la liberté des ſuffrages; ce fut ſous ces auſpices que s'ouvrit l'Aſſemblée.

Tant de cabales, tant de précautions annonçoient aſſez quelle devoit en être l'iſſue. Cependant elle ne parurent pas encore ſuffiſantes pour ſoutenir les crimes qu'on préparoit; & les Proteſtants, en voulant ſe donner une ſûreté de plus, ont fourni la preuve la plus convaincante de leur *préméditation* de concert avec les Commiſſaires du Roi, ils forcerent la Municipalité d'ordonner que les patrouilles ne feroient faites que par les Dragons de la Légion, (tous Proteſtants) & par le Régiment de Guyenne.

C'eſt avec regrêt que j'écris ces derniers mots: c'eſt toujours avec douleur que je prononce le nom d'un Régiment François, pour parler d'autre choſe que de ſa bravoure & de ſa fidélité. Il répugne à mon cœur d'inculper ceux qui devoient nous défendre. Mais ceux qui devoient nous défendre nous ont attaqués. Ce n'eſt pas moi qui les accuſe, ce ſont les faits. Le Procureur de la Commune les a dénoncés. Le Conſeil général de l'Hôtel de Ville a reçu la dénonciation; elle a été rendue publique par la voie de l'impreſſion. Cette inſtruction devoit être ſuivie: elle ne l'a pas été; & les

excès ont augmenté avec l'impunité. Je ne puis m'empêcher de raconter ici une anecdote qui donnera une idée de tous les moyens qu'employoient les Proteſtants pour exciter le Régiment de Guyenne contre les Catholiques.

Quelques jours après l'affaire du 2. Mai, un Grénadier qui depuis eſt mort de ſes bleſſures, diſoit à l'Hôtel-Dieu *qu'il étoit bien cruel pour lui d'être eſtropié le reſte de ſes jours pour miſérables douze francs*. Les Proteſtants inſtruits de ſes plaintes, & craignant qu'il ne dévoilât le complot, mirent auprès de lui un garde de leur ſecte qui le ſervit juſqu'au moment de ſa mort, & qui lui fit bien changer de langage. Peu de jours avant ſa fin, il diſoit : *je ſerai eſtropié, mais je ſuis tranquille ſur mon ſort; on m'a promis ſix cent livres de rentes viagères*, il mourut. Les Proteſtants pour animer de plus en plus les Soldats du Régiment contre les Catholiques, aſſiſterent au nombre de plus de cinq cent au convoi funébre de ce Grénadier & affecterent de traverſer en corps toute la Ville pour lui donner plus d'éclat.

Le nommé *Laveut* fils, diſoit pendant la marche à un Grénadier, brave Grénadier, laiſſerez-vous impunie la mort de votre camarade ? comment voulez-vous que nous le vengions, lui répondit le Grénadier, puiſque nous ignorons celui qui l'a bleſſé ? Soyez tranquille, lui répliqua le fanatique, nous vous le ferons connoître, ainſi que tous les autres. C'eſt ainſi qu'on diſpoſoit les Soldats pour l'affaire du 13. Juin.

L'Aſſemblée Electorale fut telle qu'elle devoit être avec les préparatifs des Proteſtants. Elle avoit deux objets, la formation du Département, & celle du Diſtrict. La violence la plus caractériſée avoit dominé dans les délibérations.

Les ſentinelles poſtées aux avenues de la ſalle, avoient ordre de laiſſer entrer tous les étrangers qui ſe préſentoient, auxquels on avoit donné la marque diſtinctive des Membres du Club & comme toutes les queſtions portées dans l'Aſſemblée s'y décidoient par aſſis & levé, malgré les réclamations des Catholiques qui demandoient l'appel nominal, il arrivoit que des intrus joints aux Proteſtants & à leurs Aſſociés, faiſoient toujours pencher la balance en leur faveur.

Dans une ſéance le Sieur Boſquier Officier de garde dénonça pluſieurs étrangers qui ſe mêloient dans la ſalle avec les Proteſtants, & qui avoient ſoin de ſe lever lors de la déciſion. Cette dénonciation prouvoit la néceſſité de l'appel nominal: mais on ſe contenta de faire ſortir quelques perſonnes; les réclamations des Catholiques furent rejetées; & on continua de délibérer comme auparavant.

De plus on étoit convenu par une délibération expreſſe, que chaque Diſtrict choiſiroit quatre Membres pour le Département, & tous les Electeurs promirent de porter mutuellement les perſonnes qui auroient eu le plus de ſuffrages dans leur Diſtrict. Cependant les ſujets portés par la majorité des Electeurs des Diſtricts *d'Uzés* & de *Niſmes* furent rejetés par les autres Diſtricts ligués avec le parti Proteſtants de Niſmes, enſorte que le treize Juin, première époque du maſſacre, les Proteſtants avoient preſque fini de compoſer le Département à leur gré, mais comme il voyoient qu'il leur ſeroit impoſſible de l'emporter de même dans la nomination des Membres du Diſtrict, qu'il n'avoient plus qu'un pas à faire pour établir la République de Niſmes, & que pour y parvenir, il falloit être maître du Diſtrict, comme du Département, ils

ſe décidérent alors, pour éloigner de la Ville les Electeurs du Diſtrict à cette Scene d'horreurs qu'ils oſent réprocher aux Catholiques. (18)

Suivant une rélation du Bas Languedoc, on blâme beaucoup la Municipalité de Niſmes de n'avoir pas rendu publique une lettre de Rabaut de St. Etienne qui lui a été remiſe, par laquelle il mande à ſon père : *il faut qu'il y ait du ſang répandu ; n'importe le plus ou le moins ; c'eſt le moment d'éclater.*

Mais à quoi bon recueillir tant de faits ? l'opinion publique eſt formée ; & de toutes parts il ſort une foule de témoignages qui dépoſent avec force contre les Proteſtants, & qui les condamnent d'avoir prémédité & exécuté le 13. Juin & jours ſuivants le maſſacre des Catholiques de Niſmes pour élever l'édifice inſenſé de leur République.

Secte farouche! tes projets ſont dévoilés : mais dis-nous quelle puiſſance ſupérieure ſeconde tes efforts? une force irréſiſtible nous enchaîne. Non, il n'eſt plus permis d'en douter ; ton génie tutélaire, c'eſt l'Aſſemblée Nationale. Non ſeulement elle s'eſt déclarée ton appui ; imbue de tes principes, nourrie dans ton indépendance, ennemie jurée du Trône & de l'Autel, fière de ſes ſuccès,

---

(18) Ils penſoient bien qu'étant maître du Diſtrict & du Département, ils forceroient la Municipalité, dont-ils connoiſſent la foibleſſe, a ſe retirer, & qu'ils s'empareroient encore de cette branche d'adminiſtration. C'eſt qui eſt arrivé : la diſpoſition des Gardes Nationales & des troupes réglées a été remiſe par un décret de l'Aſſemblée Nationale, entre les mains des Commiſſaires du Roi à l'Aſſemblée Electorale ; & la Municipalité à été privée ainſi de ſes fonctions.

& fondant ſon empire ſur la terreur, elle à fait avec toi le ſerment d'anéantir la Religion Catholique, & de renverſer la Monarchie. Hâtons-nous de mettre dans tout ſon jour cette terrible vérité.

PARAGRAPHE TROISIEME

Les Proteſtants ont été excités au maſſacre des Catholiques de Niſmes par l'Aſſemblée Nationale elle-même; pour accélérer dans tous le Royaume l'établiſſement des Républiques fédératives.

MAis que vais-je entreprendre? & ou me conduira ma franchiſe? tout plie ſous le joug de cinq ou ſix cent tyrans réunis. Leur pouvoir ſe fait ſentir juſques dans l'Europe entière. (19)

Attaquer des ennemis auſſi puiſſants & qui ne pardonnent jamais, n'eſt ce pas courir évidemment à ſa perte? quel fruit d'ailleurs en tirer? puis-je me flatter d'éclairer toute une Nation ſur le caractére & les ſuites d'une révolution ſur laquelle elle fondoit ſon bonheur. (20) Et au milieu de l'ivreſſe générale de cette même Nation, ſans

(19) Établiſſement du Club de la propagande, dont le travail eſt d'inoculer le mal françois dans tous les États de l'Europe.

(20) On peut comparer l'aveuglement de la Nation à celui d'une mère qui, après de longues ſouffrances, met au monde un enfant qu'elle eſpère voir jouir des plus belles deſtinées. Des ſcélérats approchent du berceau. Le nouveau né eſt échangé contre un monſtre. La mère déçue lui prodigue ſes ſoins; elle l'allaite, & quoiqu'on puiſſe lui dire, elle ne peut ſe réſoudre à abandonner un Nourriçon, dont le premier inſtinct eſt de déchirer le ſein de ſa prétendue mère.

cesse entretenue par des appareils de fêtes, de pompes militaires, & de fédérations, est-il permis d'espérer que la raison puisse faire entendre sa voix.

Ah! loin de moi tout sentiment de pusillanimité! trop long-temps à regné la terreur. Quelque soit le sort qui m'attende, je m'y suis préparé. Avant tout je me dois à ma patrie. Les fondements de la Religion & de l'Etat, qui se prêtoient un mutuel soutien, & qui sembloient appuyés sur le temps, ont été fortement ébranlés; des violentes secousses sont prêtes à renverser le superbe édifice de la Monarchie Françoise; oui, dusse-je être enséveli sous ses débris, j'aurai le courage de travailler a raffermir ses antiques bases. Et comment se livrer à un découragement coupable? la force de l'Assemblée Nationale n'est que dans l'opinion publique. Sait-on le changement qui pourroit s'opérer subitement dans les idées & dans l'opinion du peuple, s'il voyoit clairement que l'Assemblée Nationale, sous les auspices d'un Ministre Protestant, n'a fait que substituer aux loix anciennes des réglements qui, pendant deux siécles, ont bouleversé l'Europe, & fait couler des flots de sang? au moins ne sauroit-on répandre trop de lumières; *oui du port ou je suis, je veux élever un phare. Que dis-je, il est élevé à toute sa hauteur.* Accourez donc de toutes parts à ce fanal, amis de la Monarchie; & qu'ils paroissent enfin des ouvriers capables & en assez grand nombre pour reprendre ce grand édifice sous œuvre.

Les Protestants de Nismes ont été constamment soutenus dans leurs entreprises contre les Catholiques par l'Assemblée Nationale. Suivons leur démarche.

Ils étoient seuls armés dans Nismes, ils y établissoient leur domination. La Religion Catholi-

que étoit outragée ; les Curés étoient forcés de ſigner des mémoires qui établiſſoient la néceſſité d'accorder l'exercice du Culte public à la Religion prétendue réformée. L'autorité du Roi étoit méconnue, on ſe livroit aux motions les plus incendiaires. Un miſérable orateur nommé *Caſtor Chas* vil écho, répétant ſans ceſſe des phraſes qu'à peine il comprend, mais bien vendu aux Calviniſtes, portoit la ſcélérateſſe juſqu'à s'écrier à table en préſence d'un grand nombre de Convives, que Louis XVI. étoit un tyran, & que s'il falloit un bras pour en délivrer la France, il ambitionneroit la gloire d'être choiſi pour lui plonger le poignard dans le ſein. Le relâchement du pouvoir exécutif excitoit ſans ceſſe à des ſoulevements.

Vivement alarmés pour la Religion & la Monarchie, les Catholiques de Niſmes touchés du refus fait en même-temps par l'Aſſemblée Nationale de délibérer que la Religion Catholique ſeroit déclarée la Religion de l'État, & qu'elle jouiroit ſeule des honneurs du Culte public, mais ſurtout frappés des maſſacres, des incendies, des ravages auxquels toutes les Provinces ſont en proie, & de la nullité du pouvoir exécutif pour les arrêter, s'aſſemblent *ſuivant la forme preſcrite par les Décrets de l'Aſſemblée Nationale*. Ils délibérent unanimement de demander au Roi & à l'Aſſemblée Nationale la conſervation de la Religion Catholique dans l'État, comme devant jouir ſeule du Culte public, & la reſtitution au Roi du pouvoir exécutif dans toute ſon étendue, conformement au décret du 23. Septembre 1789. portant que le pouvoir exécutif Suprême réſidera excluſivement dans les mains du Roi.

Cette délibération que tout Citoyen Catholique & François ne ſauroit déſavouer, eſt qualifiée à

l'Aſſemblée Nationale d'écrit incendiaire, & le ſens en eſt dénaturé dans tous les journaux & les feuilles des Proteſtants.

Juſtement ſurpris de ce qu'une pareille réclamation eſt ſi mal interprêtée, ces mêmes Citoyens manifeſtent la pûreté de leurs motifs; & déclarent *que la Religion eſt l'unique baſe de tout gouvernement : que la Religion Catholique eſt, & doit être pour la tranquillité publique la Religion de l'État, & jouir ſeule des honneurs de la ſolemnité du Culte; que la liberté & la ſûreté ſont fondées ſur les préceptes de la Religion & de la morale, ſur la ſoumiſſion aux loix, & ſur L'AUTORITÉ ROYALE qui doit en aſſurer l'exécution ; que cette puiſſance tutélaire peut ſeule ramener l'ordre, protéger la Religion, établir la liberté, faire renaître la proſpérité, & aſſurer la conſtitution ſur des baſes inébranlables.* (21)

Cette délibération tendoit à contenir les Proteſtants ; elle étoit conforme aux ſentiments exprimés par pluſieurs Provinces, l'Alſace, la Guyenne, & les principales Villes du Languedoc.

L'Aſſemblée Nationale décréte que les délibérations de Niſmes contiennent des principes dangereux, & propres à exciter des troubles & des diſſentions dans le Royaume, elle ordonne de plus que le Préſident & les Commiſſaires qui ont ſigné la délibération feront mandés à la Barre.

Un fanatique des Cévennes fait au milieu de l'Aſſemblée Electorale la motion de priver de leurs droits de Citoyens actifs tous ceux qui auroient ſigné les délibérations du 20. Avril & premier Juin, & dans le même-temps l'Aſſemblée Nationale dé-

---

(21) Déclaration & petition des Catholiques de Niſmes.

créte que cette privation aura lieu, jufqu'à ce qu'ils fe foient préfentés à la Barre.

Le 2. & 3. Mai des Bas-Officiers & Soldats du Régiment de Guyenne infultent des Citoyens paifibles & défarmés. Les attaquent le fabre à la main, le fang eft répandu. C'étoit le premier effet de la féduction. Elle n'avoit fait que peu de progrès; il étoit inftant de l'arrêter. Mais le Club Proteftant voyoit qu'il pourroit tirer parti de ce Régiment dans une autre circonftance, & fachant que les Catholiques défiroient que le Régiment fortit de Nifmes, écrivit à un de fes affidés de l'Affemblée Nationale en faveur de ce Régiment.

L'Affemblée Nationale fait l'éloge des prétendus patriotes, ou plutôt des affaffins du Régiment de Guyenne, & décréte que le Préfident fe retirera devers le Roi pour le fupplier de donner des ordres pour que le Régiment de Guyenne refte dans Nifmes. Il étoit en effet néceffaire pour le maffacre du 13. Juin.

La Ville de Montauban offre un contrafte bien frappant. Le 10. Mai fe manifefte une infurrection terrible. La Municipalité fur les demandes réitérées de tous les Citoyens actifs, venoit de créer huit nouvelles Compagnies pour ajouter à la garde nationale. La Compagnie des Dragons Nationaux, compofée d'une jeuneffe bouillante & non Catholique, s'obftine à ne pas les reconnoître, & déclare qu'elle s'en défera le fabre à la main. Bientôt après, elle forme attroupement à l'Hôtel de Ville & à l'Arfénal pour s'en rendre maître. Le peuple mécontent fe porte en foule à l'Hôtel de Ville, demande que les Dragons laiffent libre la maifon Commune, & s'oppofe à leur projet de s'emparer des Arfénaux. A l'inftant les Dragons font feu fur le peuple qui n'étoit point armé. Le

reſſentiment de ce dernier eſt à ſon comble, il ſe porte ſur le grand Arſénal, prend les armes & les munitions, & fait feu ſur le Corp de Garde. Pluſieurs Citoyens ſont bleſſés; mais cinq Dragons ſont tués. Dans tout ce tumulte la Municipalité avoit fait tous ſes efforts pour contenir le peuple; elle avoit exhorté les Dragons à ſe retirer, & avoit eu d'eux cette réponſe inſolente qu'ils n'avoient pas d'ordre a recevoir d'elle. Le Drapeau rouge fut déployé, & on réquit la Maréchauſſée & le Régiment de Languedoc, qui tous deux firent parfaitement leur devoir, & réuſſirent à remettre l'ordre.

Cette affaire eſt portée à l'Aſſemblée Nationale. Au Palais Royal, & dans le Veſtibule même de l'Aſſemblée on crie des papiers, dans leſquels on aſſure que *des Ariſtocrates & des Prêtres déguiſés en femmes ont été les auteurs du maſſacre*. Cependant il eſt prouvé que la Compagnie de Dragons à été la cauſe de l'inſurrection; Mr. de Puy-Montbrun Commandant de la Garde Nationale avoue lui-même *que tous les malheurs ont été occaſionnés par une jeuneſſe imprudente*. C'eſt-elle qui la première tira deux coups de fuſil ſur le peuple. Il eſt également démontré que le Maire, Mr. de Cieurac, donna, dès le premier feu, l'ordre par écrit au Régiment de Languedoc de ſe rendre à l'Hôtel de Ville; que le Drapeau rouge fut déployé; que ce n'eſt que ſur les menaces d'un peuple furieux qu'un Officier Municipal à fait délivrer cent cinquante fuſils au Peuple; que le Maire & les Officiers Municipaux furent toujours dans la mêlée pour contenir le peuple.

Que décréte l'Aſſemblée Nationale? elle condamne par un Jugement ſolemnel & caſſe la Municipalité comme coupable; & le pouvoir exécutif eſt prié de retirer de Montauban le Régiment de Languedoc qui a ſauvé la vie à tant de Citoyens.

Ainſi à Niſmes le Régiment de Guyenne porte le trouble ; les Catholiques déſirent ſon renvoi ; mais il eſt favorable aux Proteſtants, & l'Aſſemblée Nationale décréte que ce Régiment reſtera dans Niſmes.

A' Montauban le Régiment de Languedoc rétablit l'ordre troublé par les Proteſtants ; & le pouvoir exécutif eſt chargé par la même Aſſemblée de le tirer de cette Ville.

Les dépenſes faites par les Proteſtants pour la tenue de l'Aſſemblée Electorale à Niſmes, ſont incalculables. Avant le jour indiqué pour ſe rendre, ils avoient envoyé des Lettres Circulaires dans tous les Lieux, pour engager les Députés à venir loger chez eux. A' l'arrivée des Electeurs, ils s'étoient poſtés aux avenues des chemins, & amenoient de force ceux mêmes qu'ils ne connoiſſoient pas. Il y eut table ouverte chez les principaux Proteſtants, & il ſe tenoit des Aſſemblées nombreuſes dans l'ancienne Salle de la Comédie, dans la maiſon *Breſſon*, au jardin dit *des Avocats*, & dans les maiſons de Barne & Mazelet. Ces divers appartements coutoient aux non-Catholiques cent louis de loyer par mois. Tout ce qui leur en a coûté pour s'aſſurer la majorité des ſuffrages, ne peut ſe rendre. On pourra en juger par le traît ſuivant. Le Sieur Senilhac Médecin de St. Gilles Banqueroutier, & Membre de l'Aſſemblée Electorale à ſacrifié *vingt trois mille livres* pour empêcher ſes Créanciers de faire des réclamations. Eſt-ce lui qui a véritablement fait ce ſacrifice ? eſt-il a préſumer qu'un homme qui a porté ſans rougir, le titre de Banqueroutier pendant longues années, ſe ſoit déterminé tout-à-coup à livrer cette ſomme pour avoir la ſatisfaction de voter à l'Aſſemblée Electorale ? ce ſacrifice a-t-il été fait par les Proteſtants pour s'aſſurer du ſuffrage du Sieur Senilhac ; eſt ce de leurs deniers qu'ils ont

acheté le Sr. Chabaud de la Tour & une infinité d'autres qui étoient à vendre. (22)

Non sans doute. Les Protestants étoient épuisés par les dépenses énormes faites au commencement de l'Assemblée Nationale, & pour soutenir Rabaud de St. Etienne & son parti. On connoît une seule dette qu'ils ont contractée avec les Juifs du Comtat, qui s'éleve près de deux millions. Quelle étoit donc la source où ils puisoient tant de fonds? les assignats étoient si communs dans Nismes qu'ils n'ont certainement pas coûté cher aux Protestants; & ils ont non seulement servi à toutes les dépenses nécessaires pour établir l'autorité de la secte Républicaine, mais encore à rembourser plusieurs de ses Membres de leurs pre-

(22) Le Sr. Chabaud jadis courteaud de Boutique à présent Lieutenant Colonel du génie riche des héritage de deux ou trois Banqueroutiers de ses proches parents à été obligé à coup sûr de traîter avec leurs Créanciers, & peut-on penser que cet homme dont l'avarice égale la scélératesse ait fait des sacrifices conséquents pour conserver sa qualité d'Electeur. Le Protestants se vantoient d'avance d'avoir plus de 400. voix sur 520.; & cette confiance qu'ils affectoient, jointe aux démarches, aux sollicitations, aux fêtes continuelles, aux sacrifices énormes qu'ils firent pour gagner les Electeurs, leur assura la majorité des suffrages. La moitié des Députés qui étoient venus dans l'espérance de jouer un rôle dans les Districts ou le Département se jetta dans ce parti, croyant chacun en particulier être soutenu. Cela est si vrai que le nombre de leurs partisans diminua infiniment, lorsqu'on eut seulement nommé la moitié du Département; ceux qu'on avoit gagné par de belles promesses ouvrirent les yeux; & si les Protestants ont continué jusqu'à la fin de l'emporter, graces en soient rendues aux Scrutateurs qui distribuoient le nombre des voix à qui ils jugeoient à propos. *Voyez le Courrier de Nismes.*

» Il fut observé un jour qu'après avoir mis plus de 200.
» billets pour un Electeur, au recensement des Scrutins,
» il ne se trouva avoir que cinquante voix.

mières avances. Avec ces aſſignats on a acheté plus de quinze mille fuſils à St. Etienne en Forez pour armer les Proteſtants des Cévennes & du Bas Languedoc(23)

Les conteſtations entre les, Catholiques & les Proteſtants pour le renouvellement de l'Etat Major de la Légion de Niſmes ſont envoyées par la Municipalité à la déciſion de l'Aſſemblée Nationale. Une prompte déciſion pouvoit prévenir de grands malheurs; l'Aſſemblée Nationale n'en donne aucune. Pendant ce temps-là Rabaut de St. Etienne écrivoit à ſon père *qu'il étoit temps d'éclater & que plus ou moins il falloit répandre du ſang.*

Le 13. Juin les délibérations des Catholiques ſont punies à Niſmes par un maſſacre prémédité; le même jour celle du premier Juin eſt dénoncée à l'Aſſemblée Nationale. Rabaut de Saint Etienne étoit prévenu que le maſſacre des Catholiques commenceroit le 13. & il étoit important que l'Aſſemblée ne prononçat ſur les délibérations de Niſmes, que lorſqu'on auroit été inſtruit du Triomphe des Proteſtants. Adroitement on répondit que l'affaire étoit envoyée au Comité des Recherches. Elle eſt rapportée le 15; mais on l'ajourne au 17. pendant ce temps-là arrive un Courrier extraordinaire envoyé par le Club de Niſmes à Rabaut de St. Etienne; il apporte la nouvelle que le maſſacre à eu lieu, & que le parti Catholique ou Royaliſte à été écraſé; l'Aſſemblée alors n'ayant plus rien à ménager, prononce le 17. ſon décret.

---

(23) Voyez le N°..... du Courrier d'Avignon qui certainement n'eſt pas ſuſpect & ou il eſt dit que le Sr. Coullanges armurier de Niſmes à acheté à St. Etienne en Forez une quantité de fuſils ſuffiſante pour armer tout le Languedoc. Le Redacteur du Courrier ignoroit que cet armurier avec *Jardin* & *Lagulhac* Proteſtants avoient fait cet achât de l'ordre & pour le compte de leur ſecte.

Les Milices des Cévennes & de la Vaunage ont reçu de l'Assemblée Nationale des témoignages de sa satisfaction sur les services qu'elles ont rendu à la Ville de Nismes; on sait quel acharnement elles ont montré contre les Catholiques; & il n'a été fait aucune mention honorable des Légionnaires de Montpellier qui ont mis fin au carnage.

Les assassins auxquels j'ai échappé dans le massacre du 13. Juin, disent publiquement dans Nismes qu'ils me feront enlever, ou assassiner à Nice, & un Membre de l'Assemblée Nationale propose de décréter mon arrestation à Nice.

Enfin maîtres absolu d'une Ville qu'ils ont remplie de sang & de terreur, les Protestants publient que des malheureux attaqués & massacrés sans défense, avoient formé le dessein de les surprendre; & l'Assemblée Nationale charge le Présidial de Nismes de poursuivre la punition de cet absurde complot. (24)

---

(24) CHARLES IX. eût le malheur de trouver dans Paris des assassins; mais à Nismes quoique les Protestans eussent cinq ans avant la St. Barthelemy égorgé les Chanoines, les Prêtres, les Consuls, & un grand nombre des principaux habitants &c. Cependant les Catholiques *loin d'user de représailles donnerent au contraire le rare & mémorable exemple de la paix & de la concorde fraternelle. Bertrand de Luc Vicaire Général, & Villars premier Consul, assistés des principaux Catholiques jurerent la main levée à Dieu de se prendre en protection & sauve-garde réciproque, & de se maintenir dans la tranquillité les uns les autres sans distinction de Religion.* Voyez l'histoire de Nismes Tom. 5.

Quelle leçon pour les Protestants, & pour le Présidial de Nismes ! mais loin de s'instruire à cette école, ils remplissent les prisons de Citoyens de tous les Etats, les formes judiciaires sont appellées au secours de l'autorite arbitraire; & le complaisant Procureur du Roi au Sénéchal reçoit les dénonciations, porte les plaintes; fait entendre des témoins; & quels témoins grand Dieu ! c'est le Club qui les administre.

Quel étrange concert entre les Proteſtants & l'Aſſemblée Nationale! quel étrange concert? ô mes Concitoyens! il eſt temps d'ouvrir les yeux. L'Aſſemblée Nationale agiſſoit pour elle-même en ſecondant les Proteſtants; & comme ſi ces fiers réformateurs avoient beſoin d'encouragement, c'étoit elle qui les excitoit, & les animoit au déſordre pour hâter l'exécution du projet qu'elle a formé de ſubſtituer au Gouvernement Monarchique la Démocratie la plus effrénée. La Démocratie en France! comme ſi elle étoit compatible avec l'étendue du Royaume, comme ſi le Gouvernement Républicain ne ſuppoſoit pas une contrée aſſez étroite pour le prompt & facile concert des volontés.

Ce n'eſt plus un problême à réſoudre. L'Aſſemblée Nationale travaille ſur les plans du ſeizième & dixſeptième ſiécle, tracés & preſque exécutés par les Chefs de la ligue & de la Religion prétendue réformée; & ſon ſuccès paroît d'autant plus aſſuré qu'aux moyens phyſiques de toutes ſortes qu'elle employe, ſe réunit la force morale d'un corps entièrement décompoſé, il eſt vrai, mais qui dans ſon origine repréſentoit la Nation.

C'eſt au nom impoſant de la Nation qu'elle prononce ſes tyranniques décrets. Ils ſont à la vérité, preſque tous en oppoſition avec la volonté générale clairement & légalement manifeſtée : n'importe; ſéduite par les mots chimériques d'égalité & de liberté, la Nation ſemble oublier que c'eſt d'elle que l'Aſſemblée tient ſes pouvoirs, ou plutôt, ſubjuguée par cette même Aſſemblée dont le premier acte, en ſe décompoſant, à été de méconnoître l'autorité de ſes Commettants, elle voit, ſans s'émouvoir, tourner contre elle-même les pouvoirs qu'elle avoit confiés. C'eſt ainſi que ſe jouant des ſerments, l'Aſſemblée Nationale à déclaré nul

celui qui a été fait par les Députés des Baillages de se conformer aux vœux de leurs Commettants, parceque se serment contrarioit ses résolutions; tandis qu'elle le prostitue à chaque instant pour défendre sa constitution. L'insensée! qui ne voit pas qu'aucune puissance sur la terre ne peut dégager d'un serment fait librement, avec réflexion, & en conformité avec la raison, tandis que ceux qu'elle exige sont de toute nullité & par la violence qui les dicte, & par l'immortalité qui les accompagne.

Conformément au plan arrêté par l'Assemblée Nationale, les Loix & Réglements sur la division du Royaume, sur l'organisation des Assemblées administratives de Départements, de Districts & de Municipalités, & sur la fédération de ces diverses parties entre elles sous l'autorité de la grande Assemblée, devoient être calqués mot-à-mot sur les Réglements conçus & dressés à Nismes & à Anduse en 1572., 1573., 1575.; à Montauban en 1585., à la Rochelle en 1621.

En effet quoiqu'aucun des cahiers des Deputés ne leur donnât une pareille mission, le même plan, les mêmes principes, presque les mêmes expressions se retrouvent dans ces décrets qui ont mis à la place de la Monarchie quarante quatre mille Républiques fédératives.

Aux mêmes époques, & plus particulièrement en 1595. & 1621, les Protestants proposerent de partager la France en Districts & Départements gouvernés par des gens de leur parti, & subordonnés à l'autorité de l'Assemblée de la Rochelle. Sans pouvoir, & contre ses mandats, l'Assemblée Nationale a fait de ce projet la base de toutes ses opérations, & tous les Districts & Départements formés ou gouvernés par des Commissaires qu'elle leur envoye, ne connoissent que sa seule autorité.

Monſieur de Sully (Proteſtant mais bon Citoyen) parle au ſecond livre de ſes Mémoires des conférences tenues à Montauban pour détruire l'autorité Royale. Il annonce que ceux qui y travailloient vouloient devenir chacun dans leur Diſtrict autant de Souverains, & qu'il inſiſta ſur la néceſſité de reconnoître l'autorité d'un chef unique, & de ne pas diſſiper le pouvoir à force de le partager; & malgré le vœu, où plutôt l'ordre formel de tous les cahiers, l'autorité Royale eſt abſolument nulle, & le nouveau régime introduit par l'Aſſemblée à tellement partagé le pouvoir qu'il ne ſe trouve plus nulle part.

Enfin les Proteſtants ont toujours voulu donner à leur Religion les honneurs du culte Public, & l'Aſſemblée à conſtamment refuſé de décréter qu'à la Religion Catholique ſeule appartiendroit la ſolemnité du culte, malgré la déclaration faite le 19. Avril par un grand nombre de ſes Membres, & le cri général qui s'eſt élevé dans tout le Royaume.

Mais il eſt important de remettre ſous les yeux le tableau ſommaire des opérations de l'Aſſemblée Nationale. L'eſprit eſt plus frappé des images qui lui ſont repréſentées fidélement, que d'un ſimple récit.

Je ne remonterai pas aux préliminaires des Etats Généreaux.

On ſait que c'eſt ſous les auſpices d'un Banquier Agioteur; (25) d'un ambitieux Républicain, d'un

(25) Long-temps le Public à été la dupe du prétendu déſintéreſſement de Mr. Necker. Il faiſoit ſonner fort-haut le refus qu'il affectoit des émoluments de ſa place. Un Miniſtre qui ne veut pas d'appointements; quel prodige! mais il ne diſoit a perſonne qu'en multipliant les emprunts à l'intérêt le plus onéreux & en les diſtribuant preſque en totalité aux maiſons de banque dont-il étoit propriétaire ſous des noms empruntés, il triploit ſa fortune, en quatre ans de Miniſtère. Voyez la lettre au Roi du 15. Juin 1790.

difciple de Calvin, de Mr. Necker enfin qu'ils furent convoqués.

Je ne rappellerai pas avec quel art ce fublime calculateur à fû réduire la France aux abois pour la fubjuguer dans fa détreffe. On fait qu'il l'a épuifée par fes emprunts, & qu'après des années d'abondance, il a trouvé le fecret d'introduire la famine dans le royaume.

Perfonne n'ignore avec quelle adreffe il alluma le flambeau de la difcorde entre les différents ordres de l'Etat, & donna enfuite au troifième une prépondérance devenue injufte au moment de la fuppreffion des priviléges pécuniaires, mais qui étoit néceffaire pour établir la Souveraineté du Peuple. Ce Miniftre en affemblant les Notables, étoit certain d'avance que les deux premiers ordres réclameroient les ufages conftitutionnels de la Monarchie; il l'étoit également de l'emporter fur leurs avis, & il envifageoit avec joie l'occafion de les rendre odieux au Roi & au Peuple. Cette trame fe trouve parfaitement développée dans le rapport du 27. Décembre 1788. fait au Confeil d'Etat du Roi. C'eft-là qu'il obfervoit, pour faire entrevoir des raifons de défiance contre les deux premiers ordres, *que connoiffant mieux que le troifième la Cour & fes orages, ils concerteroient, s'ils le vouloient, avec plus de fûreté les démarches qui peuvent embaraffer le Miniftère, fatiguer fa conftance, & rendre fa force impuiffante.*

Les deux premiers ordres, difoit-il encore, *peuvent être plus embaraffants pour le Gouvernement;* & *d'un autre côté il y auroit plus de danger à encourir les mécontentements du troifième, qui affoiblit quelquefois l'amour Public pour la perfonne du Souverain;* Phrafe gliffée pour échauffer le Tiers Etat.

On fe fouvient avec quelle perfidie il faifoit abandonner au Roi la puiffance légiflative, qui eft le premier apanage de fa Couronne, en annonçant

de ſa part *le projet qu'il avoit de donner des Etats Provinciaux au ſein des Etats Généraux, & de former un lien durable entre l'administration particulière de chaque Province, & la légiſlation générale*; que par cette phraſe il attribuoit uniquement aux Etats Généraux. C'eſt dans ce même ſens qu'il faiſoit dire au Roi: *qu'il préféréroit aux Conſeils paſſagers de ſes Miniſtres les délibérations durables des Etats Généraux ..... qu'il ne ſeroit plus expoſé a révêtir de ſon autorité des diſpoſitions dont-il lui étoit impoſſible de prévoir les conſéquences, & qu'il ſeroit délivré pour toujours des incertitudes des balancements, des défiances, des regrets*, qu'on ſuppoſe inſéparables du pouvoir légiſlatif.

C'eſt ainſi que par des tournures équivoques & des inſinuations malignes il concertoit le plan qu'il avoit conçu d'anéantir du même coup la Royauté, le Clergé, & la Nobleſſe, pour faire regner le Peuple, & regner lui-même par le Peuple.

On connoît l'encouragement qu'il donna aux auteurs des écrits incendiaires qui circuloient de toutes parts, qui tous attaquoient ouvertement les droits de la Couronne, & animoient la Nation aux prétentions les plus deméſurées. On y parloit du Gouvernement Monarchique, comme ſi c'étoit la honte de l'humanité; on y diſoit que le moment étoit venu de changer totalement la conſtitution, ou plutôt d'en faire une; ni en ayant jamais eu en France, & que la première baſe de cette conſtitution devoit être de rendre à la Nation le pouvoir légiſlatif uſurpé ſur elle, pouvoir qui lui appartient excluſivement, & de réduire le Souverain à avoir tout au plus l'exercice de la puiſſance exécutrice. (26)

(26) Voyez le Cathéchiſme du Citoyen où offrande à la Patrie; adreſſe à la Nation Françaiſe ſur les vues de ſon Gouvernement & la néceſſité d'une nouvelle conſtitution, le Dialogue entre un François & un Anglois; &c. &c.....

On ne peut ſe rappeller ſans indignation que Mr. Necker dans le Conſeil tenu devant le Roi pour fixer le lieu de l'Aſſemblée des Etats Généraux, avoit demandé Paris, & que ſeul de ſon avis, après une heure de réſiſtance de la part des autres Miniſtres, tout ce qu'on avoit pû gagner ſur lui, avoit été de faire préférer Verſailles. Il avoit calculé qu'il auroit beſoin d'être ſoutenu dans ſes projets par une Populace immenſe.

Que n'a-t-il pas fait enſuite pour compoſer les Etats Généraux comme ils l'ont été? Il a ſenti d'abord que les Curés ennemis nés de leurs Evêques, & tenant par leur naiſſance & leurs habitudes au Tiers-Etat abandonneroient aiſément en ſa faveur la cauſe du Clergé. De-là les Emiſſaires qu'il envoyoit dans toutes les Provinces pour faire tomber les Elections ſur cette claſſe de Prêtres excluſivement a tout autre.

Il s'agiſſoir de gliſſer les Proteſtants dans l'Aſſemblée. Le Roi par une loi récente avoit déclaré que la Religion Catholique jouiroit ſeule dans ſon Royaume des droits & des honneurs du culte Public; & en admettant ſes autres ſujets non-Catholiques à l'Etat civil, il les avoit privés de toute influence ſur l'ordre établi dans ſes Etats, & rendus incapables de faire corps dans le Royaume.

Monſieur Necker ſçut allier la prudence & la politique avec ſes vues & l'intérêt des Proteſtants; une loi qui auroit autoriſé leur admiſſion, auroit pû effaroucher les eſprits. Pour ne pas manquer l'objet, il falloit un réglement quel qu'il fut ſur leur compte, & qui admit tous les Citoyens, mais quand ils ſe préſenterent à l'Aſſemblée de Baillage on leur oppoſa l'Edit du mois de Novembre 1787. & on prétendit que le ſilence des lettres de convocation n'avoit pas dérogé à cette loi. Le Mi-

niſtre conſulté ſur cette difficulté, répondit qu'ils n'étoient pas exclus puiſqu'ils étoient Citoyens, & il dérogea par une ſimple lettre à la diſpoſition de l'Edit. Mais il ne ſuffiſoit pas d'être admiſſible, il falloit être admis. Pour déterminer à Niſmes la députation de Rabaut de St. Etienne aux Etats Généraux, on montroit des lettres de Mr. de la Fayette & de Mr. Necker, contenant l'expreſſion de leur vœu pour ſa nomination. Pluſieurs Proteſtants & autres amis de l'indépendance, réuſſirent à ſe faire nommer par toutes ſortes de maneges, & apporterent dans l'Aſſemblée le même eſprit, les mêmes vues & la même politique.

Tout étoit ainſi arrangé pour la perte de la Religion & de l'autorité Royale, lorſque s'ouvrirent les Etats Généraux.

Je ne parlerai pas du diſcours emphatique & découſu du Miniſtre des finances fait pour l'ouverture, de la conduite équivoque qu'il tint dans les conférences qui eurent lieu chez Mr. le Garde des Sceaux, pour concilier les prétentions des trois ordres; ni des moyens violents qui furent employés pour forcer la Nobleſſe à ſe réunir au Tiers. On ſait qu'elle ne ſe rendit que ſur la certitude qu'elle eut que les jours du Roi étoient ménacés.

Mais c'eſt au moment où les États Généraux par la violence la plus atroce, & le mépris le plus outrageant des formes conſtitutionnelles furent converties en Aſſemblée Nationale que fut vraiment arrêté le plan de la ſubverſion de la Monarchie. Les yeux du Roi s'ouvrirent alors, mais trop tard. Envain par ſa déclaration du 23. Juin prononcée aux États Généraux, il voulut reveiller l'amour de ſon peuple en lui montrant ce qu'il projettoit pour ſon bonheur; il avoit fait recuillir avec le plus grand ſoin le vœu de tous les Bail-

liages, & accordoit beaucoup au-delà de ce qu'on auroit osé espérer. En tout autre temps cette déclaration eut excité un enthouasme universel; ces vues paternelles furent inutiles. Tout le monde a connoissance des moyens mis en œuvre par Mr. Necker pour faire échouer la séance Royale, soit en refusant de s'y trouver, soit en marquant la désapprobation qu'il donnoit à cet acte d'autorité bienfaisante; ainsi que la manière dont-il fut porté en triomphe par le peuple qu'il avoit ameuté. On sait que lorsque le Roi se détermina enfin a renvoyer ce Ministre arrogant & factieux, il annonça froidement en partant, que son éloignement seroit le signal de la guerre civile. Il en étoit bien sûr; il connoissoit les moyens de corruption qu'on avoit employés pour s'assurer de la désobéissance des troupes, pendant que d'un autre côté on les laissoit manquer du nécessaire le plus urgent; il avoit empêché le Roi de se montrer à ses Soldats qui à sa vue auroient rappellé en eux les sentiments d'amour qui ont toujours caractérisé le Militaire François, & qui n'étoient pas encore éteints. Enfin Mr. Necker avoit tout préparé pour ensanglanter le Royaume en favorisant & excitant même les révoltes les plus criminelles, & en liant les mains aux Commandants qui auroient encore pû alors faire rentrer le peuple égaré dans son devoir. La défection du Régiment des Gardes Françaises, la prise de la Bastille, les massacres du Gouverneur, des Foulon, des Berthier, &c. l'irruption de la populace de Paris à Versailles, l'entrée du Roi à Paris passant sous une voute de bayonnettes pour se rendre à l'Hôtel de Ville, & se mettre à la discrétion du Maire de Paris, l'insolence de ce dernier qui s'écrie que *si Henri IV. a conquis Paris, Paris a réconquis son Roi;* la fuite des Princes du Sang

Royal, & de Monſeigneur Comte d'Artois amenant ſes enfants, retraîte ſage à laquelle l'Europe entière, mais ſurtout la France eſt redevable de n'avoir pas été ſouillée du ſpectacle du crime le plus atroce, celui d'un Régicide en corps de nation; tels furent les ſuites du départ de ce nouveau Cromwel.

Son rappel ne fit qu'augmenter les maux de l'Etat; car de ce moment la perte des deux ordres intermédiaires entre le Roi & le peuple fut jurée, la deſtruction de tous les pouvoirs fut concertée, & la Souveraineté tranſportée du Roi à l'Aſſemblée. Mais avant de frapper les grands coups il falloit armer les Provinces. Le même jour fut répandue dans tout le Royaume la nouvelle des brigands prêts à le dévaſter; & ſoudain les Milices Nationales furent créés.

Ainſi du temps de la fronde, ceux qui entreprirent de réformer le gouvernement, quoiqu'ils ne fuſſent capables de connoître ni les cauſes des abus, ni les remèdes; ceux qui fouloient les peuples qu'ils feignoient de vouloir ſoulager, leur donnerent auſſi des armes dont-ils ne connoiſſent pas l'uſage. L'hiſtoire nous apprend que les Soldats étoient des Bourgeois, armés de plumes & de rubans. Heureuſement il devinrent la riſée publique.

Ainſi quand les Communes d'Angleterre, ſous le nom de Parlement, voulurent détruire du temps de Charles I., toute diſtinction d'ordres, établir les Dogmes de la Souveraineté du peuple & de l'égalité des hommes, & abolir la Royauté; elles ordonnerent un armement général, ſolderent leurs troupes aux dépens des Provinces, & au milieu de la plus grande ſécurité, elles feignirent de continuelles allarmes pour elle-même & pour la

Nation ; elles entretinrent la fureur & le fanatisme populaire par une manifestation continuelle de complots, d'invasion d'armées étrangères, & d'attentats contre la liberté du peuple.

On se rappelle à l'époque des prétendus brigands, les excès auxquels on excita le peuple, principalement en Dauphiné, contre les Nobles ; le pillage & l'incendie da leurs châteaux, & les émigrations nombreuses nécessitées par les poursuites que l'on faisoit contre eux. Pendant ce temps-là l'Assemblée Nationale joignant l'exemple aux leçons qu'elle donnoit, dépouilloit la Noblesse & le Clergé. (27) Bientôt après fut travaillé péniblement cette fameuse déclaration des droits de l'homme qui cherchant à ramener tout aux loix primitives de la nature, renversoit tous les principes de droit naturel & social. C'étoit la base de la constitution que l'on méditoit. Enfin le temps étoit arrivé de se mettre ouvertement en possession de la Royauté. C'étoit une place a prendre d'assaut. Toutes les machines furent préparées ; bientôt le peuple fut soulevé. Le célébre *veto* suspensif ou absolu, mot choisi pour la populace, parce qu'elle ne l'entendoit pas, fut pris pour le cri de guerre ; & pendant que l'Assemblée s'occupoit à faire sanctionner l'acte qu'elle avoit prononcé du dépouillement de la Majesté Royale, les marches du Trône étoient ensanglantées, cent mille cannibales forçoient le Roi a consentir à son humiliation, & l'amenoient prisonnier à la Capitale. La séance du 5. Octobre, écrivit dans le temps Rabaut de St. Etienne à Nismes, *sera époque dans nos fastes par le spectacle attendrissant qu'elle a présenté de la nullité de tous les pouvoirs*,

(27) Le 4. du Mois d'Août.

& du relachement absolu de tous les ressorts qui soutiennent la puissance publique.

Quel spectacle grand Dieu, pour des François!

Ainsi le Roi fut dépouillé du pouvoir législatif, droit inhérent à la Couronne, & l'Assemblée Nationale s'empara des rênes de l'Empire. Le premier usage qu'elle fit de son pouvoir fut contre le Clergé. L'autorité Royale n'avoit point de plus ferme appui que la Religion. Avant de l'anéantir, il falloit ruiner & surtout rendre odieux ses Ministres, leur enlever la propriété de leurs biens, & les mettre à la disposition de la Nation. On se rappelle qu'au moment de cette délibération importante, des Emissaires soudoyés se répandirent dans les galéries de la salle, dans les rues & dans les caffés de Paris. L'Assemblée sous prétexte d'être inséparable de son Roi, avoit eu la précaution de transporter ses séances dans la Capitale. Des menaces, des hurlements intimiderent tous ceux qui pouvoit s'opposer à l'emission de décret; le sang étoit prêt a couler de nouveau; le dépouillement du Clergé fut prononcé; & le sang pour cette fois fut épargné.

Cependant l'Assemblée, devenue corps législatif, avant d'établir sa constitution avoit des grandes forces à rédouter. Il avoit été déclaré que le pouvoir éxecutif résidéroit exclusivement dans les mains du Roi; à la vérité on lui avoit ôté tous les moyens de s'en servir; mais il étoit important de se l'arroger, ou d'en investir le peuple. La puissance judiciaire pouvoit opposer aussi de grands moyens de resistence; l'Assemblée, il est vrai, s'en étoit également emparée, & en avoit fait usage, dans l'affaire du Procureur du Roi de Falaise, comme dans plusieurs autres. Mais il falloit s'en assurer la puissance. Ce n'étoit pas assez pour elle

d'avoir établi depuis long-temps dans ſon ſein un Comité de recherches, tandis que la Ville de Paris en créoit auſſi un pour ſon compte; d'avoir érigé un tribunal extraordinaire (c'étoit le Châtelet) pour juger les crimes de Léze-Nation qu'on ſe gardoit bien de définir; elle arrêta en outre la diſſolution des Parlements qui faiſoient ombrage quoique la terreur les eut rendus muets; il fut décrété qu'il ſeroit établi un nouvel ordre judiciaire, & qu'en attendant les Parlements ſeroient mis en vacances, vainement quelques uns eſſayerent par leurs chambres des vacations de faire réſiſtance; on ſait le ſort qu'eurent les réclamations des Parlements de Rouen & de Metz; en même-temps l'argent & tous les moyens de ſeduction furent prodigués pour ſoulever les eſprits dans tout le Royaume. On imagina des complots; de prétendues conſpirations furent découvertes. Une correſpondance s'établit entre l'Aſſemblée & toutes les Municipalités pour trouver des coupables. Et tandis que par de fréquentes émeutes à Paris & dans les Provinces, on maſſacroit les Prêtres & les Nobles, on employoit à Paris de prétendues voies juridiques pour immoler des victimes; l'infortuné Favras ſubiſſoit un jugement ignominieux, & mouroit en héros.

Enfin les trois pouvoirs ſe trouverent réunis dans les mains de l'Aſſemblée. Des ſuccès auſſi rapides ſurpaſſoient même ſes eſpérances. Tout avoit fléchi ſous ſa puiſſance; ſon glaive ſe promenoit indiſtinctement ſur toutes les têtes dans le Royaume, & il avoit abattu tout ce qui s'élevoit au-deſſus du plan horizontal ſur lequel il ſe mouvoit. Rien ne paroiſſoit plus devoir arrêter la marche de l'Aſſemblée, lorſqu'elle refléchit qu'en dépit des précautions qu'elle avoit priſes d'annuller les ſer-

ments, il pouvoit s'élever un cri général des Provinces, dont le résultat feroit peut-être la révocation des pouvoirs ; ou qu'au moins elle auroit un jour un compte terrible à rendre à fes Commettants. Elle n'avoit pas d'autre parti à prendre que de récufer fes juges, & la nouvelle divifion du Royaume fut décrétée. Ce fut alors que fe concerta véritablement le plan des *République fédératives*, & que les Affemblées Elementaires, de Départements & de Diftricts furent décidées. Il falloit y introduire tous les gens fans aveu, & qui n'euffent aucunes propropriétés a faire refpecter. On fait le taux auquel fut fixée la contribution que l'on eftima néceffaire pour être Citoyen actif ; il devoit même être fait un jour la motion d'accorder les droits de Citoyen actif à toute perfonne qui pourroit fe procurer, par quelque moyen que ce fut, un uniforme de garde Nationale.

Quelques révoltantes que fuffent les entreprifes de l'Affemblée ; quelques tyranniques que fuffent fes décrets, le Roi les revêtoit conftamment de fa fanction ; cette foumiffion profonde, indépendamment de toutes les autres marques d'efclavage, dénotoit clairement qu'il n'étoit pas libre ; & il étoit encore néceffaire aux projets de l'Affemblée ; que le Roi parût conferver une ombre d'autorité. On le force à fe rendre au manège ; là il déclare que c'eft librement qu'il approuve tous les décrets ; il applaudit à la conftitution nouvelle & fe proclame ainfi protecteur de la révolution, c'eft-à-dire comme Henri III. chef de la ligue. A ce moment, & comme par enthoufiafme, eft inftitué le ferment civique qui doit obliger tout Citoyen à défendre cette conftitution. Cette proclamation, ce ferment furent le fignal des délations & du brigandage. Le peuple alors exerça fa tumul-

tueuse Souveraineté. *Partout des hordes de Brigands pour qui le nom de la liberté n'étoit devenu que le prétexte de la licence, dévastoient les propriétés, violoient les asiles les plus sacrés, le fer & la flamme à la main. Les temples de la Religion n'étoient pas respectés. Chaque famille, chaque pasteur, chaque citoyen, plongés dans la terreur & le désespoir se démandoient s'il n'y avoit plus de Justice publique.* (28)

La Chambre des vacations du Parlement de Bordeaux, profondement affectée des meurtres, des ravages, des incendies qui se propageoient dans les Provinces du Limousin, Périgord, Agénois & autres de son ressors, ne put s'empêcher d'exercer la foible portion du Ministère que l'Assemblée lui avoit laissée. Elle rendit un arrêt pour poursuivre les Brigands. Cet arrêt est dénoncé à l'Assemblée Nationale, & le vénérable Mr. *Dudon*, Procureur Général, ainsi que le Président de la chambre des vacations, Mr. *Augeard*, sont mandés à la barre. On connoît la noble défense de ce dernier; & on est transporté d'indignation d'entendre le Président de l'Assemblée Nationale (c'étoit Mr. de Menou) dire que *si l'Assemblée n'avoit écoûté que la rigueur de ses principes, peut-être elle eut déployé une séverité capable d'en imposer à ceux qui tenteroient inutilement de mettre obstacle au succès de ses travaux.*

Il importoit donc au succès des travaux de l'Assemblée que les Provinces fussent livrées au pillage! la voilà donc connue *cette influence secrete qui bientôt produira une fermentation nouvelle & combinée depuis Strasbourg jusqu'à Nismes, & de Brest à Toulon, & dont le fruit sera, lorsqu'il sera question d'établir les dépar-*

---

(28) Discours de Mr. le Président Augeard prononcé à la barre de l'Assemblée.

rements, de dévaster les campagnes, & désigner les victimes. (29)

L'Assemblée ne connoissoit plus aucun frein. La dissolution du Clergé étoit mise en activité; les vœux de notre Religion étoient abolis; grand nombre d'Evêchés étoient supprimés; les Chapîtres, les Abbayes, les Communautés étoient prêtes à s'éteindre; enfin le moment étoit venu de receuillir le fruit de ses rapines, & il falloit s'emparer à force ouverte de ces biens qui depuis long-temps avoient été déclarés à la disposition de la Nation, il falloit en-même temps porter un coup mortel à la Religion. Les fameuses séances du 13. & du 14. Avril sont présentes à la mémoire de tout François. Celle du 14. fut consacrée au plan proposé par le Comité des dixmes. Les offres faites par le Clergé de réaliser en espèces numéraires quatre cent millions pour subvenir aux besoins de l'Etat, furent rejetées, (30) & l'administration de ses biens lui fut ôtée pour la confier aux Assemblées de Département & de District. Mais dans la séance

(29) Dénonciation faite par Mr. de la Fayette à l'Assemblée Nationale.

(30) C'est ici l'occasion de citer une anecdote qui ne sauroit être trop connue. Mad. Stuard conversant un jour à Paris avec Mr. Rabaut de St. Etienne, lui dit qu'elle ne doutoit pas que l'Assemblée Nationale n'acceptât avec bien de l'empressement l'offre faite par le Clergé de réaliser en espèces quatre cent millions au profit de l'Etat, offre, seule capable de remettre l'ordre dans les finances. = Vous-êtes dans l'erreur Madame, répondit Rabaut, qui trompé par ce nom Anglois, s'imaginoit parler à une Protestante; l'Assemblée s'en gardera bien. Elle a bien à s'occuper d'autre chose que des finances. Il faut anéantir la Religion Catholique (trop favorable à l'autorité Royale) & on ne peut mieux y parvenir, qu'en ruinant ses Ministres, & dépouillant le Clergé.

du 13. il s'agissoit de prononcer sur la motion faite que la Religion Catholique, Apostolique & Romaine fut seule reconnue dans le Royaume. Les Milices armées entouroient la salle de l'Assemblée, une foule innombrable de peuple s'étoit porté aux Thuileries. On y reconnoissoit les gens sans aveu qui composoient les hordes de Brigands dont les crimes avoient profané à Versailles le Sanctuaire de la Majesté Royale; & ils attendoient pour les immoler ceux qui vôteroient pour qu'ils fut délibéré sur une profession de foi authentique. (31) L'Assemblée déclara qu'il n'y avoit pas lieu à délibérer. Un mépris si marqué de l'Assemblée pour la Religion ne pouvoit qu'enflammer d'indignation tout François Catholique; mais les Ministres de cette Religion étoient tenus à des devoirs plus particuliers pour la défendre. C'est dans cette vue que fut faite la déclaration de la minorité de l'Assemblée qui fut revêtue des signatures de tous ceux qui, dans tous les états, avoient conservé des principes de foi & d'honneur. A cette déclaration se joignirent les réclamations de presque toutes les Provinces. La Ville de Nismes contient environ 15. mille Protestants; les Catholiques de cette Ville étoient fondés à concevoir de plus grandes appréhensions pour leur Religion; & le vingt Avril ils s'assemblerent pour rédiger cette délibération qui

(31).... En même-temps on faisoit courir le bruit à Paris & dans tout le Royaume qu'à Nismes les Catholiques se livroient à toutes sortes d'excès contre les Protestants, & que cinq de ces derniers avoient été inhumainement massacrés. La Municipalité ne tarda pas d'en être instruite; & elle rendit publique une déclaration par laquelle elle répoussoit une calomnie si outrageante, & certifioit que rien encore n'avoit troublé la tranquillité de la Ville.

demandoit que la Religion Catholique ſeule jouit des honneurs du Culte public; frappés en même-temps du relâchement du pouvoir exécutif qui ne pouvoit arrêter toutes les dévaſtations qui ſe commettoient dans le Royaume, ils manifeſterent leurs vœux pour faire rendre au Roi la plénitude de la puiſſance exécutrice.

Un cri général effraya l'Aſſemblée. Elle n'avoit encore éprouvé aucune réſiſtence. Elle s'apperçut que les yeux commençoient enfin a s'ouvrir, & qu'à la vue d'un Souverain humilié, détenu dans les fers, & dépouillé de toutes les prérogatives du Trône, les anciens ſentiments du peuple François pour ſon Roi paroiſſoient ſe reveiller. Elle pouvoit perdre en un moment le fruit de neuf à dix mois de crimes. Elle eut de nouveau recours aux horribles moyens qui toujours lui avoient réuſſi, & fit jouer ſes grands reſſorts pour mettre tout à feu & à ſang. Le moment étoit favorable. C'étoit l'époque des Aſſemblées primaires. Il ſe faiſoit ſous la protection de la loi des raſſemblements dans tout le Royaume; elle fit répandre le bruit que les Ariſtocrates tentoient une contre-révolution; fit circuler des écrits pour échauffer le peuple contre les Nobles & les Prêtres, les exclure de toutes les Aſſemblées, & les faires poignarder. En même-temps on répandit l'argent pour ſoulever les troupes.

Ce ne fut plus qu'un carnage dans les Provinces. La Bourgogne, la Champagne, la Picardie &c. &c. furent ſouillées de tous les crimes. Le tableau des maſſacres exécutés dans les différents lieux des Aſſemblées primaires fait friſſonner d'horreur. A' Marſeille, à Lille, à Metz, à Montpellier, à Valence, à Breſt, en Corſe, partout le peuple eſt excité contre les Commandants nommés

par le Roi. Le brave Marquis de Miran, requis de faire retirer les troupes de Marſeille, déclare qu'il n'obéira qu'aux ordres du Roi; il étonne par ſa fermété, maintient l'ordre dans la Ville; ſa préſence faiſoit la ſûreté de Marſeille. Il falloit l'éloigner, où forcer le Roi à donner des ordres à Mr. de Miran pour faire ſortir les troupes. Ce Général part avec la douleur de livrer une Ville à la diſcrétion des Brigands. Il ſe retire à Aix qu'il eſt bientôt obligé de quitter ſe voyant pourſuivi par une populace que l'on avoit échauffé, & entouré de Soldats ſéduits & corrompus, ſe refugie à Taraſcon, & s'environne du Régiment de Lorraine qu'il avoit crû incorruptible, & qui ne penſoit qu'à le livrer à la fureur des aſſaſſins; enfin ne pouvant plus ſe fier à aucunes troupes du Roi, il ſe détermine à quitter une patrie qu'il ne peut plus ſervir. Pendant ce temps là Marſeille étoit en proie au déſordre, le ſang du Chevalier de Beauſſet étoit répandu; & les Forts étoient au pouvoir de la multitude, tandis qu'à Toulon Mr. le Commandeur de Glandevez étoit chargé des mêmes chaînes qu'avoit portés Mr. d'Albert de Rioms.

Partout l'Anarchie regnoit avec toutes ſes horreurs; & c'eſt ſur cette Anarchie que l'Aſſemblée Nationale raffermiſſoit ſon Empire. Mais le Bas Languedoc attiroit une attention particulière. Ce Pays, foyer du Proteſtantiſme, offroit de puiſſants moyens pour ſéconder les entrepriſes de l'Aſſemblée; le 2. & 3. Mai la Ville de Niſmes eſt livrée à l'inſurrection; le 10. du même mois Montauban voit s'élever une émeute qui penſa être fatale à cette Ville; enfin le 13. Juin l'Aſſemblée jouit de ſes travaux dans Niſmes, & après un maſſacre d'environ mille Catholiques, met cette Ville entre les mains des Proteſtants.

Il est donc révélé ce secret plein d'horreur. Les Protestants de Nismes ont été excités au massacre des Catholiques par l'Assemblée Nationale. Ces derniers s'opposoient trop puissamment au renversement de la Monarchie, & l'Assemblée étoit pressée d'exécuter son plan des Républiques. Elle même avoit choisi son époque pour les établir dans tout le Royaume. Le 5. Juin une députation de la Commune de Paris proposoit à l'Assemblée Nationale de former une fédération générale composée des Députés de toutes les Milices Nationales & Troupes de ligne pour se rendre à Paris le 14. Juillet, célébrer l'anniversaire de la conquête de la Bastille, jour ou la liberté fit entendre son premier cri; & l'Assemblée approuve le pacte fédératif proposé par la Commune de Paris. On régle les préparatifs; on dresse une formule de serment civique qui doit y être prononcé pour soutenir une constitution que l'on ne connoît pas encore. Pendant ce temps-là l'Assemblée décrétoit l'extinction totale de la Noblesse, & la suppression de tous les titres. Le 8. Juillet, un Membre de l'Assemblée Mr. de Menou, proposoit de décréter que le Roi seroit le chef de la fédération qui devoit avoir lieu le 14. C'étoit un piège mis en avant. Cette motion jetée en apparence au hasard trahissoit le secret d'une mine profonde, dont l'explosion terrible devoit ébranler le sol sur lequel portoit le Trône; l'Assemblée prudemment décréta de passer à l'ordre du jour. Mais le lendemain parut le travail du Comité sur le cérémonial qui devoit régler cette fête; Mr. Rœderer feignit d'avoir des appréhensions pour le Roi, auquel, disoit-il, on se proposoit d'ôter le commandement des Gardes Nationales; & il fut décrété que le Roi seroit prié de prendre le commandement des gardes Nationales & troupes en-

voyées à la fédération. Le Roi n'avoit donc pas de droit a commandement ? C'étoit donc l'Assemblée Nationale qui l'avoit, puisqu'elle prie le Roi de le prendre ?

Cependant le Club des Jacobins, cet infernal laboratoire ou se préparent tous les décrets, proposoit que le Roi fut proclamé Empereur dans cette journée du 14. On vouloit en imposer ainsi au Peuple, en faisant semblant de donner au Roi un plus beau titre ; mais on ne lui disoit pas qu'on rendoit par-là la Couronne Elective, & si, après cette proclamation, parmi ces milliers d'hommes assemblés dans une même enceinte, il c'étoit caché dans la foule un des monstres de la nuit du 6. Octobre. . . . . . . Quel usage auroit-on fait de ce nouveau droit usurpé par l'Assemblée d'élire un Empereur ? Si . . . . . . Mais pourquoi proposer des doutes ? Mr. le Duc d'Orléans étoit de retour à Paris, il étoit rentré le 11. Juillet à l'Assemblée Nationale pour prêter le serment civique, & assister à la fédération.

Députés des Provinces, on s'étoit flatté de pouvoir vous séduire, comme on en avoit corrompu tant d'autres ; vous avez été témoins des efforts qui ont été faits pour faire consommer le plus grand des crimes. Le Roi devoit quitter son Trône, & déposer, en prêtant le serment civique, sa Couronne sur l'Autel. Vos yeux se dessillerent. L'indignation vous transporta ; vous ne vîtes plus dans l'Assemblée que d'infames usurpateurs. Dans le sein même de cette fédération, il se forma un parti puissant ; vingt-mille hommes étoient résolus, au moment que le Roi abandonneroit son Trône pour se rendre à l'Autel, de le retenir, dévoiler le complot, & de faire rendre au Souverain la plenitude de sa puissance. L'Assemblée Nationale en

eſt avertie, elle pare le coup, & force le Roi de prononcer le ſerment ſur ſon Trône.

Braves & ſenſibles Députés, votre préſence en a impoſé pour cette fois, (ſans doute ces huit cent Brétons qui, peu de jours auparavant, avoient mis aux pieds du Roi leurs armes en ſigne de fidélité, étoient à la tête du parti qui nous a conſervé notre Monarque) mais votre éloignement nous fait frémir. Le Palais Royal retentit de motions incendiaires; on a fait un crime au Roi de n'avoir pas quitté ſon Trône, en prononçant le ſerment. Vous le ſavez, & avez même tenu à honneur d'arrêter vous même pluſieurs de ces factieux; mais depuis votre départ leur audace ſe renouvelle; tout Paris eſt dans l'effroi à la vue des nouveaux périls dont le Roi, ſon Auguſte Compagne, & la famille Royale ſont menacés. Un Député de l'Aſſemblée a eu le courage de faire ſa dénonciation. Accourez donc de toutes parts, Citoyens François! l'honneur & le patriotiſme vous appellent; laiſſerez-vous votre Roi au milieu des Ravaillac & des Damiens? accourez, & faites un triple rempart autour de ſa perſonne ſacrée.

CONCLUSION

ICi la tâche que je m'étois impoſée eſt remplie. J'ai rendu un compte fidéle du malheureux événement qui remplit la Ville de Niſmes de deuil & de déſolation. Echappé moi-même à la pourſuite des aſſaſſins que ma qualité de Chef de la Légion Catholique & ma fidélité connue à toute épreuve pour mon Souverain avoit rendus acharnés contre moi; quel meilleur uſage pouvoit-je

faire de ma liberté, que de la consacrer à la défense de mes Concitoyens, & à l'instruction de ma Patrie?

Des Catholiques jouets de la barbarie des Protestants sont accusés d'avoir provoqué leur fureur; il importoit aux Catholiques de détruire une si horrible calomnie; leur justification à été mise dans la plus grande évidence.

Le massacre des Catholiques a été représenté comme l'effet d'une guerre de Religion; il sembloit être l'explosion d'une haine invétérée entre deux partis, il importoit de montrer que la Religion y avoit la moindre part, & que l'esprit d'indépendance animoit les Protestants; j'ai prouvé que ce massacre avoit été projeté par des Religionnaires pour fonder une République.

Enfin ce projet pouvoit paroître le résultat du systême particulier des Protestants qui jamais n'ont perdu l'espoir de se réunir en un Gouvernement Républicain. Il importoit d'annoncer à la France qu'il tenoit au systême général adopté par l'Assemblée Nationale d'anéantir le Gouvernement Monarchique pour y substituer la Démocratie; & j'ai dénoncé cette même Assemblée, en prouvant que c'est-elle qui excitoit les Protestants au massacre des Catholiques, pour punir ces derniers du zéle avec lequel ils s'opposoient aux entreprises communes, entre-elle & les Protestants, & hâter l'établissement des Républiques fédératives.

Mais que de nouveaux Chefs d'accusation je viens d'accumuler contre moi! Non: aux yeux des Protestants, mais surtout aux yeux de l'Assemblée Nationale, rien ne pourra expier mon crime. Je dois être livré à toute la rigueur des loix, c'est-à-dire à toute l'iniquité des Jugements de cette Assemblée prétendue Nationale. Sans doute elle ne s'attend pas

à me voir paroître avec soumission à la barre où je suis mandé, pour recevoir l'arrêt terrible qu'elle lanceroit contre moi; car dans ce moment-ci l'Assemblée ne peut plus être mon Juge. Je la prend elle-même à partie. C'est à la barre de la Nation que doit être portée cette grande cause, & il est temps enfin que des Mandataires infidéles & coupables de tous les crimes rendent compte de leur conduite à leurs Commettants.

La Nation assemblée avoit député à des Etats Généraux; elle ne trouve plus qu'une Assemblée qui rivalise avec elle, & qui se constitue Assemblée Nationale. La Nation avoit dicté ses intentions à des Mandataires qui s'étoient obligés de les suivre sous la foi du serment; par le mépris le plus outrageant du ciel & de la terre, ces Mandataires ont annullé leur serment. Les vœux de la Nation étoient manifestés dans des cahiers qu'elle avoit confiés; le Roi par sa Déclaration du 23. Juin avoit pris soin de les recueillir, de les consacrer d'avance, & de les révétir librement de sa sanction; l'Assemblée en cassant cette Déclaration, n'a contrarié la volonté générale, que pour suivre l'impulsion de son génie destructeur. La Nation vouloit impérieusement que la Religion Catholique, Apostolique, & Romaine fut déclarée la Religion de l'Etat; l'Assemblée ennemie déclarée de cette Religion, à décrété qu'il n'y avoit lieu à délibérer. La Nation entendoit qu'on conservât son Gouvernement Monarchique; l'Assemblée en supprimant le Clergé, la Noblesse, la Magistrature, c'est-à-dire tous les Corps intermédiaires entre le Roi & le Peuple, s'est emparé de tous les pouvoirs, & regne au milieu de l'Anarchie. La Nation avoit recommandé le respect le plus Religieux pour les propriétés; l'Assemblée se jouant de la vie, de la liberté, de la fortune

des Citoyens, à violé toutes les Propriétés. Enfin la Nation demandoit la réforme des abus, mais ne vouloit rien détruire, & l'Aſſemblée ne travaille que ſur un monceau de ruines.

Elle s'eſt donc rendue coupable d'un vrai crime de Léze-Nation, cette Aſſemblée, ſoi-diſant Nationale ; en Pologne, les Députés, au retour de la diete, répondoient ſur leurs têtes de la miſſion qui leur étoit confiée.

François, on prétend vous aſſervir. Reprenez donc votre énergie. Trop long-temps vous vous-êtes laiſſé abattre. Des François acceſſibles à la peur! dans quelles veines coule donc le ſang de vos ancêtres? ou ſont les deſcendants de ces anciens Chevaliers? Réuniſſez-vous, écraſez cette hydre infernale qui ne reſpire que le carnage. Formez une puiſſante fédération, & allez réconquérir votre Roi que la plus coupable de toutes les Villes s'eſt vantée par ſon Maire d'avoir conquis. Ne vous faut-il qu'un Chef? ah! doutez-vous qu'il ne s'en trouve?

Qu'attendez-vous ? vos propres forces ne ſont-elles pas ſuffiſantes? vous faut-il d'autres ſecours? ah! penſez à la fin qui vous attend.

» La diſſolution d'un Royaume amenée par quel-
» que cauſe que ce ſoit ne peut avoir que les ſuites
» les plus effrayantes. Si l'impatience des ſujets vient
» à briſer un joug ſous lequel ils croient avoir à
» gémir, une Nation s'avance plus ou moins rapi-
» dement à l'Anarchie à travers des flots de ſang.

Voilà l'Etat actuel de la France.

» Si elle arrive *inſenſiblement* à ce terme fatal,
» par le relâchement d'autorité de celui qui tient
» les rênes de l'Empire ; le ſang eſt épargné ; mais
» la Nation tombe dans un état de mort. Ce n'eſt
» plus qu'un cadavre dont toutes les parties entrent
» en putréfaction, ſe ſéparent, & ſe transforment

» en un amas de vers qui pourrissent eux-mêmes » aprés avoir tout dévoré. Cependant les Nations » adjacentes tournent autour, comme on voit dans » les campagnes les animaux voraces. Elles s'em- » parent sans effort d'une contrée sans défense. Alors » les peuples passent sous un état pire qu'au sortir » de la Barbarie.

Voilà votre destin, à moins qu'une crise violente ne vous tire de cet Etat de léthargie si voisin de la mort.

Braves Languedociens! c'est à vous plus particu- lièrement que je m'adresse en finissant. Hâtez-vous de donner l'exemple. Faut-il vous rappeller votre ancien patriotisme? l'an 1536., le Roi Jean fut fait prisonnier à la bataille de Poitiers. Le Royaume fut bientôt en proie aux factions qui le déchirerent. Celle du Roi de Navarre, de Marcel, & ses adhérents marchoit tête levée. » Le Languedoc indigné con- » vint d'entretenir cinq mille hommes d'armes à » deux chevaux au moins chacun, mille Archers à » cheval, & deux mille Pavoisiers ou Fantassins armés » d'écus. Les Etats de Languedoc ordonnerent en » outre que hommes, ni femmes pendant l'année, » si le Roi n'étoit délivré, ne porteroient sur leurs » habits or, ni argent, ni perles, ni fourrures de » vair, ni de gris, ni robes, ni chaperons découpés, » ni autres cointises quelconques, & qu'aucuns » Menestriers ou Jongleurs ne joueroient de leurs » métier ou instrument?

Seriez-vous dégénérés de vos Ancêtres?

FROMENT Avocat,

Capitaine de la Compagnie

N°. 39. de la Légion Nimoise.